

Rémy Prud'homme

ARTICLES DE PRESSE 2014

On trouvera ci-après une trentaine d'articles écrits au cours de l'année 2014. Certains ont été publiés dans des journaux, en particulier dans *Les Echos*. D'autres ont été diffusés sur des sites. D'autres encore ont été refusés par des journaux. D'autres enfin n'ont même pas été envoyés à des journaux. La plupart de ces articles se rapportent à des questions de politique économique, notamment dans les domaines de la fiscalité, du transport, de l'énergie. Quelques uns abordent des problèmes socio-politiques plus généraux. L'ensemble comporte quelques intersections ou redondances.

TABLE DES MATIERES

1 - L'ETAT CACHOTTIER.....	3
2 - LE RAIL CONTRE LA SNCF	5
3 - L'ARME DU GAZ RUSSE EST UN SABRE DE BOIS	7
4 - LA FRANCE MALADE DE SES POLITICIENS.....	9
5 L'UKRAINE DE 2014 ET LA TCHECOSLOVAQUIE DE 1938	11
6 - FERMER FESSENHEIM : DEUX MILLIARDS PAR AN	13
7 - LE MYTHE DE LA TECHNOCRATIE BUXELLOISE	15
8 - INVERSION ET RETOURNEMENT SONT DES ATTRAPE-NIGAUDS	17
9 - ENERGIES VERTES : MENTIR-VRAI.....	19
10 - REFORMES : MERVEILLEUX NUAGES	21
11 - ECOTAXE : COMMENT FAIRE PAYER LES CAMIONS ETRANGERS.....	23
12 - LE PROJET DE LOI DE MADAME ROYAL.....	25
13 - LE BOULET DE L'ELECTRICITE VERTE.....	27
14 - EDF : LE PRIX DE L'ELECTRICITE VERTE	29
15 - L'ENERGIE FOSSILE EST-ELLE SUBVENTIONNEE EN FRANCE ?.....	31
16 - L' « AUTRE POLITIQUE » A L'EPREUVE DU JAPON	33
17 - LA SEGOTAXE	35
18 - MACROPHILIE FRANCAISE.....	37
19 - LES RENOUVELABLES EN FRANCE : INUTILES ET RUINEUX	39
20 - LA REGATE SARKOZY-HOLLANDE.....	41
21 - LE MEPRIS DES COÛTS.....	43
22 - L'ILLUSION CARTOGRAPHIQUE	44
23 -ETATS-UNIS: ORGIE DE DEPENSES ET RESULTATS ELECTORAUX	47
24 - LE SAVOIR ET LE POUVOIR.....	48
25 - TRANSITION ENERGETIQUE EGALE HAUSSE DES IMPÔTS	50
26 - LE DIESEL EN CINQ CHIFFRES	52
27 - PLAN JUNKER : DU CONTE DE FEE AUX COMPTES TOUT COURT	54

1 - L'ETAT CACHOTTIER

Février 2014

Le Parlement a voté en décembre 2013 une loi qui permet à l'Etat de tout savoir sur ses citoyens. Une loi permettant aux citoyens de tout savoir sur leur Etat serait au moins aussi désirable. De telles lois existent dans beaucoup de pays, comme par exemple la Suisse, le Canada, ou le Royaume-Uni ; elles obligent administrations et institutions publiques à communiquer les données non classées qu'elles détiennent. Rien de tel en France. Il y a bien un texte (de 1978) sur l'accès aux documents administratifs, et même une Commission d'accès aux documents administratifs (la CADA). Notre Etat n'en reste pas moins encore très cachottier.

Nous revenons de loin. Il y a quelques décennies encore, la règle de fait était : la connaissance des affaires publiques est le monopole de l'Etat, et le secteur public n'a pas à communiquer ses précieuses données à des chercheurs ou des journalistes irresponsables, ni même à des Parlementaires. Qu'ils formulent des critiques non fondées, passe encore ; mais des critiques informées, surtout pas. Je me souviens d'une visite à la Direction des Collectivités Locales du ministère de l'Intérieur. Nous demandions (pour les besoins d'une étude commanditée par la DATAR) l'accès à une base de données sur les communes de France. Ces données portaient sur la population, le nombre d'enfants scolarisés, la voirie communale, etc. et n'avaient absolument rien de confidentiel. La réponse fusa : « Quoi ? vous donner MA base ! Jamais ».

De réels progrès ont été réalisés. Certains ministères, des institutions comme l'INSEE, ou le Conseil Général des Ponts et Chaussées (rebaptisé du Développement durable), mettent dorénavant en ligne l'essentiel des données qu'ils produisent. La Cour des Comptes est devenue exemplaire : elle multiplie les études bien documentées, et les diffuse immédiatement (et gratuitement) sur internet. L'analyste indépendant trouve maintenant assez souvent les faits et les chiffres dont il a besoin.

Beaucoup, cependant, reste à faire, notamment aux niveaux régional et local, ainsi que dans les entreprises publiques. Voici trois exemples récents de rétention d'information, pris tous les trois dans le domaine des transports.

Le premier concerne une importante - et coûteuse enquête - effectuée en 2010 sur les déplacements en Ile-de-France. Aucune analyse sérieuse des transports dans la région capitale ne peut être conduite sans les données de cette enquête. Trois ans après l'enquête, ces résultats ne sont toujours pas disponibles. Ils existent, mais ceux qui y ont accès ont interdiction de les diffuser. Les autorités régionales se sont limitées à diffuser de brèves analyses très globales, ainsi que des « fiches » sommaires passablement orientées.

Le second se rapporte à la SNCF, une société très publique, contrôlée à 100% par l'Etat, et subventionnée à environ 50% par le contribuable. On sait combien payent les usagers de chacun des quatre grands types de train (fret, TGV, grandes lignes, TER). Mais il est impossible de savoir combien coûte chacun de ces types de train. Le ministère de tutelle lui-même ne parvient pas à obtenir cette information. Ou bien la SNCF n'a pas de comptabilité analytique, ce qui serait inquiétant mais n'est guère vraisemblable; ou bien elle la garde secrète.

Le troisième a trait à la RATP, également contrôlée par l'Etat et largement subventionnée par lui. Cet exemple est intéressant en ce qu'il témoigne d'un recul de transparence. La RATP publie chaque année un petit opuscule intitulé *Statistiques annuelles*, indispensable à toute étude précise de l'évolution des transports publics dans l'agglomération parisienne. Jusqu'à une date récente, cet opuscule était communiqué à qui en faisait la demande. Plus maintenant. Ce document (rien moins que stendhalien) est dorénavant distribué aux seuls « happy few », fidèles, obéissants, et discrets.

Le domaine des transports n'est certainement pas le seul où des données produites avec l'argent des citoyens contribuables sont soigneusement protégées du regard desdits citoyens contribuables, et réservées à l'usage des dirigeants, qui seuls savent ce qu'il faut dire et penser. Comme écrivait à peu près Sade, « Bureaucrates et politiciens, encore un effort si vous voulez être républicains ».

2 - LE RAIL CONTRE LA SNCF

Février 2014

Les régions refusent de payer ce qu'elles doivent à la SNCF. La Cour des comptes fustige les billets gratuits des salariés de la SNCF. Haro sur le baudet ! Pour l'essentiel, ces attaques se trompent de cible. L'idée dominante est que le rail est une technique d'avenir, et la SNCF une entreprise d'hier. C'est le contraire qui est vrai.

La SNCF n'est pas une entreprise mal gérée. On y trouve au contraire un encadrement d'une grande qualité et des salariés d'un grand dévouement - des caractéristiques que l'on ne retrouve pas toujours dans toutes les entreprises ou administrations françaises. La SNCF remplit convenablement des tâches complexes, dans des conditions de sécurité et de précision généralement remarquables. Certes, tout n'y est pas parfait. Des décennies de monopole ont à coup sûr engendré ici ou là quelques mauvaises habitudes et certaines rentes indues. Il y a bien entendu des boulons à serrer à la SNCF. Mais globalement, l'entreprise ne s'en sort pas si mal.

Le fait que la Cour des Comptes n'ait (dans son dernier Rapport annuel) rien d'autre à reprocher à la SNCF que les « facilités de circulation » accordées à ses agents est en soi rassurant. Ce prétendu scandale n'en est pas un. Rares sont les cas où la place donnée à un cheminot empêche un client payant de voyager, causant ainsi un manque à gagner pour la SNCF. Dans pratiquement tous les trains, il y a des places vides, parfois hélas beaucoup de places vides. Que quelques unes de ces places soient occupées (gratuitement) par des employés de la SNCF ne nuit à personne. Ce privilège choque le sentiment d'égalité des Français, mais pas le raisonnement des économistes. Il est très excessif de dire qu'il implique un gaspillage de 100 millions d'euros par an. S'il était supprimé, la grande majorité des déplacements en cause n'auraient pas lieu : les recettes de la SNCF n'augmenteraient pratiquement pas; ses coûts ne diminueraient pas du tout; les agents verraient leur satisfaction diminuer. Ceux-ci demanderaient une compensation financière. Ou bien ils l'obtiendraient, ce qui détériorerait les comptes de l'entreprise. Ou bien ils ne l'obtiendraient pas, ce qui détériorerait les relations du travail et par voie de conséquence la productivité de l'entreprise.

Quant aux régions, elles traitent la SNCF comme un domestique. Elles payent, et entendent être servies. Elles commandent une ligne nouvelle ici, des rames neuves là, une gare rénovée ailleurs. Lorsque la SNCF ne parvient pas à satisfaire leurs exigences - légitimes ou électoralistes - les régions houspillent leur serviteur, menacent de réduire ses gages, et parlent de le congédier. Leurs demandes sont-elles toujours bien raisonnables ? On pense au mot de

Beaumarchais : « aux qualités qu'on exige dans un serviteur, connaissez-vous beaucoup de maîtres qui fussent dignes d'être valets ? ».

Dans le transport régional comme ailleurs, ce qui fait problème, ce n'est pas tant la SNCF que le rail. Le chemin de fer n'est plus le mode de transport généraliste dominant qu'il a été. Cette technologie a encore de beaux restes, mais son domaine de pertinence se réduit. Le rail est soutenu à bout de bras par les finances publiques. Les comptes de la SNCF, qui traitent les subventions et les dépenses d'entretien comme des recettes (de quoi faire rigoler n'importe quel chef d'entreprise) et ignorent les investissements de RFF, ne sont pas les comptes du rail. Les vraies recettes du chemin de fer, ce que payent les usagers, s'élèvent à moins de 10 milliards. Les vraies dépenses, ce que cela coûte de faire rouler les trains, dépassent les 20 milliards. La différence, plus de 10 milliards - dont 4 pour les seuls trains régionaux - est payée par les contribuables ou par l'augmentation de la dette. Ce trou béant n'est pas imputable à la SNCF, mais bien à la mission que les politiques, et sans doute la majorité des citoyens, assignent au rail. Il peut sans doute être réduit mais certainement pas comblé par l'amélioration de l'efficacité de la SNCF, par un recours à un opérateur privé, ou par le regroupement de la SNCF et de RFF. Il n'y aurait là guère plus que cautères sur jambe de bois. Arrêtons de faire de la SNCF un bouc émissaire, et cherchons comment réduire l'importance du rail.

3 - L'ARME DU GAZ RUSSE EST UN SABRE DE BOIS

Mars 2014

Beaucoup pensent que l'Ukraine fonctionne au gaz russe, ce qui la rendrait totalement dépendante de Gazprom. Poutine ferme les vannes du pipeline qui alimente l'Ukraine, et le pays est à genoux. Il n'en est rien, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la moitié seulement du gaz consommé en Ukraine est importé de Russie. Ensuite, nous sommes au mois de mars, et les besoins de gaz vont beaucoup baisser, jusqu'au mois d'Octobre. Surtout, le pipeline qui fournit le gaz à l'Ukraine est aussi celui par lequel passe l'essentiel du gaz vendu par la Russie à l'Europe. Le fermer, c'est sans doute blesser l'Ukraine, mais c'est aussi frapper l'Europe. Or, si l'Europe a besoin d'acheter du gaz à la Russie, la Russie a encore plus besoin de vendre du gaz à l'Europe. Au cours des quatre ou cinq années passées le marché du gaz a en effet été bouleversé par la révolution du gaz de schiste aux Etats-Unis, qui a eu des conséquences considérables sur les échanges et sur les prix.

Sur les échanges d'abord. Les Etats-Unis ont cessé d'être un gros importateur (et vont bientôt devenir exportateur). Ceux qui lui vendaient du gaz ont cherché d'autres acheteurs, et en ont notamment trouvé en Europe, au détriment de la Russie. D'autant plus que les brèves coupures de 2006 et 2009 (à l'occasion de conflits entre la Russie et l'Ukraine, déjà) avaient ébréché la confiance des Européens dans la pérennité des approvisionnements russes. L'Europe achète maintenant davantage de gaz à la Norvège qu'à la Russie. Et la situation ne va pas s'améliorer (du point de vue russe) dans les années à venir. Gazprom a fait ce qu'il a pu pour décourager les pays européens de produire du gaz de schiste. Mais - à la notable exception de la France - il n'a guère été entendu, et la plupart des pays européens, ainsi que l'Ukraine, se lancent dans cette production, qui réduira à terme le besoin de gaz russe.

Sur les prix ensuite. La baisse du prix du gaz aux Etats-Unis a pesé sur les prix mondiaux du gaz. Pas directement, parce que le gaz américain n'est pas exporté. Mais indirectement, en diminuant la demande non américaine de gaz sur le marché mondial. Et par l'intermédiaire du charbon. Les usines américaines, en particulier les centrales électriques, ont utilisé du gaz à la place du charbon. Cela a entraîné une baisse du prix du charbon, qui a conduit les usines européennes à utiliser du charbon à la place du gaz. En Allemagne, des dizaines de centrales électriques au gaz ferment, remplacées par des centrales au charbon. Tout cela exerce de fortes pressions à la baisse des prix du gaz. Les vendeurs, et notamment

Gazprom, résistent de leur mieux, grâce notamment à des contrats à long terme qui prévoient des prix élevés. Mais les prix ont déjà commencé à diminuer.

Gazprom fait donc actuellement face à des ventes de gaz moins importantes à des prix moins élevés. La Russie, qui dépend terriblement des rentrées de devises de Gazprom, a bien davantage besoin de nos euros que nous de son gaz. L'arme du gaz est non seulement un sabre de bois qui ne nous ferait pas grand mal, mais aussi une arme à double tranchant qui affaiblirait une économie russe déjà bien trop faible. Poutine, qui est intelligent, sait tout cela, même s'il est mu par d'autres considérations.

4 – LA FRANCE MALADE DE SES POLITICIENS

Mars 2014

Le rejet avéré, massif et galopant de la politique en France est d'abord un rejet des politiciens. Vous connaissez la plaisanterie : avant-hier, nos politiciens étaient des énarques ; hier, des collés à l'ENA ; aujourd'hui, des gens bien incapables de se présenter à l'ENA. Cette boutade réductrice met le doigt sur la déqualification rapide de notre personnel politique. Il n'y a pas si longtemps, la grande majorité de nos élus étaient des Français qui - après des études solides, des succès professionnels, l'estime de leurs pairs, et des revenus convenables - mettaient leurs convictions politiques au service de leurs concitoyens en se présentant à des élections. Les politiciens de ce type sont devenus une espèce en voie de disparition.

A leur place, des carriéristes de la politique, à droite comme à gauche. Ils commencent comme activistes et petits chefs dans les sections de « jeunes » ou d'étudiants des partis ; ils continuent en tant que militants rémunérés dans des associations politisées ; puis obtiennent des emplois fictifs de « conseillers » ou « communicants » dans les états-majors de collectivités territoriales ou d'institutions contrôlées par leur parti ; ils sont ensuite assistants parlementaires ; et finalement casés dans des élections locales, départementales, régionales, puis européennes et nationales.

Un tel système est une fabrique de médiocrité. A l'entrée, les postulants peuvent bien avoir de grandes qualités d'intelligence et de cœur. Mais ils vont passer quinze ou vingt ans sous cloche, biberonnés à l'argent du contribuable, coupés du monde des entreprises, ignorants des autres pays du globe, assommés par les « éléments de langage » de leur parti, protégés de toute information ou réflexion personnelle, promus sur leur maîtrise de la langue de bois, occupés à plein temps à « lutter » pour la victoire de leur clan en interne et de leur parti en externe. Assez vite, ces apparatchiks sans formation et sans expérience (en dehors de la politique) ne peuvent plus faire marche arrière, et n'ont d'autre choix que la docilité ou le chômage. A l'arrivée, les élus - il y a évidemment des exceptions, mais le système les rend rares, de plus en plus rares - sont brisés, sans courage et sans vision, tout juste bons à aboyer et à mordre, prêts à jouir du pouvoir mais incapables de l'exercer.

C'est donc bien un système qui est en cause. Comment le casser ? Trois pistes parmi d'autres peuvent être suggérées.

La première consiste à réduire l'argent public mis à la disposition des partis. On a longtemps pensé que des partis forts, dotés de services d'analyse et de proposition, favoriseraient le débat démocratique. D'où les 70 millions versés

annuellement. Mais force est de constater que cet argent sert principalement à faire vivre des enfants de troupe politiques, et qu'il conforte le système, pas la démocratie.

La seconde est de limiter le nombre des mandats électifs consécutifs. Il est toujours dangereux de contraindre le libre choix des électeurs (cumul des mandats, parité, etc.). D'un autre côté, si on veut que la politique soit un sacerdoce plutôt qu'une carrière, limiter à deux le nombre des mandats consécutifs est sans doute une bonne méthode : le signal envoyé est que la politique n'est pas un emploi à vie. Au temps de leur grandeur, Athènes et Venise utilisaient systématiquement le tirage au sort à cet effet.

La troisième piste est plus radicale : elle consiste à rémunérer les élus sur la base de ce qu'ils gagnaient (et déclaraient) avant leur élection. Un aide-soignant gagne dix fois moins qu'une professeure de médecine, qui gagne à peu près autant qu'un député. En se faisant élire député, notre professeure n'augmente pas ses revenus : sa motivation est altruiste. En se faisant élire député notre aide-soignant multiplie ses revenus par dix : sa motivation n'est peut-être pas uniquement altruiste. L'incitation à se faire élire est inversement proportionnelle au revenu, ce qui n'est pas désirable. En disant que le revenu politique est égal au revenu civil (multiplié par un coefficient plus grand que 1, qui pourrait être modulé) on corrige cette incitation perverse. Qu'on ne dise pas que la proposition viole le principe « à travail égal, salaire égal » : la fonction élective n'est pas un travail. On connaît d'ailleurs des exemples de ce qui est proposé ici. Pendant longtemps, les députés communistes recevaient le salaire d'un « P3 » (ouvrier professionnel de catégorie 3) : de l'avis général, ils faisaient leur travail aussi sérieusement que les autres députés. Aujourd'hui, les présidents des universités touchent leur salaire universitaire (qui varie de 1 à 3 selon le grade) augmenté d'une modeste indemnité de fonction : personne ne suggère que les maîtres de conférences élus sont de moins bons présidents que les professeurs élus.

Bien entendu, des mesures de ce type ne seront jamais prises par les politiques dont elles affecteraient le système. La nuit du 4 août, ça n'arrive qu'une fois.

5 L'UKRAINE DE 2014 ET LA TCHECOSLOVAQUIE DE 1938

Mars 2014

L'Ukraine est aujourd'hui à la Russie ce que la Tchécoslovaquie était en 1938 à l'Allemagne. Le parallèle entre les deux situations est saisissant.

Dans les deux cas, on a une confrontation asymétrique entre deux Etats voisins : un Etat fort (Allemagne, Russie) et un Etat plus jeune et plus faible (Tchécoslovaquie, Ukraine). Le petit a cherché, et trouvé, des alliés dans les grandes puissances du moment : Royaume-Uni et France en 1938, Union Européenne en 2014.

Dans les deux cas, le fort a des minorités culturelles et linguistiques chez le faible. Il y avait plus de trois millions de Germanophones dans les Sudètes du nord de la Tchécoslovaquie, comme il y a d'importantes minorités russophones dans l'est et le sud de l'Ukraine. La langue du gros est très largement parlée par les élites du petit. Les Tchèques Kafka et Rilke ont écrit leurs chefs d'œuvre en allemand, et beaucoup des oligarques ukrainiens parlent mieux le russe que l'ukrainien.

Dans les deux cas, le gros ne cache guère sa volonté d'absorber le petit, et avance le même prétexte : la défense des minorités prétendument menacées. En 1937, Hitler annonce son intention de réunir au Reich les communautés allemandes d'Europe centrale et orientale afin de créer une « Grande Allemagne » ; en 1938, il prétend « libérer » les Allemands des Sudètes de « l'oppression » tchécoslovaque. Poutine ne fait pas mystère de son désir de reconstituer l'URSS, dont la dislocation a été selon lui la plus grande catastrophe du 20^è siècle ; et il se dit prêt à voler aux secours des Russes maltraités.

Dans les deux cas, les mêmes techniques sont employées. En Tchécoslovaquie, un parti allemand des Sudètes est créé avec l'appui direct des nazis, et il s'organise en formations paramilitaires. En Ukraine, on retrouve un parti des régions ouvertement pro-russe, et des milices armées et dirigées par des Russes.

Dans les deux cas encore, l'agresseur n'en est pas à son coup d'essai. En 1938, l'Allemagne a annexé l'Autriche. En 2008, la Russie a annexé une partie de la Géorgie (l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie).

Pour le moment, le parallèle s'arrête là. Mais chacun sait comment l'histoire s'est terminée dans le cas de la Tchécoslovaquie. A Munich, en 1938, les amis de ce pays, refusent de défendre son intégrité et laissent Hitler s'emparer des Sudètes. Churchill prophétise : « Entre le déshonneur et la guerre, vous avez choisi le déshonneur. Et vous aurez la guerre ». Il a vu juste. En 1939, la Wehrmacht entre à Prague, et la Tchécoslovaquie est rayée de la carte. Quelques mois plus tard -

toujours pour porter secours aux pauvres Allemands de Dantzig et du corridor polonais - la Wehrmacht entre en Pologne. Cette fois-ci, espérons-le, la comparaison prendra un tour moins tragique. Elle explique en tout cas pourquoi les Tchèques et les Polonais, qui ont la mémoire moins courte que nous, se montrent à Bruxelles plus intransigeants que les successeurs de Chamberlain et de Daladier.

6 - FERMER FESSENHEIM : DEUX MILLIARDS PAR AN

Avril 2014

Les deux réacteurs de Fessenheim produisent annuellement un peu moins de 13 TWh d'électricité. Le gouvernement décide leur mise à mort. Un instant, Monsieur le bourreau ! Si Fessenheim ferme, cela fait 13 TWh d'électricité en moins. Il faudra les produire autrement. La solution alternative à la mode, c'est l'éolien en mer. Un premier appel d'offre pour la construction de centaines d'éoliennes en mer supposées produire annuellement un peu moins de 7 TWh a été lancé en 2011 et a abouti en 2012. Un deuxième appel d'offre pour la construction d'autres éoliennes a été lancé en 2013 et suit son cours.

Combien coûte l'électricité éolienne qui remplacera l'électricité de Fessenheim ? On dispose d'une réponse solide, émanant d'une source officielle indépendante et indiscutable, la Commission de régulation de l'énergie (CRE). La CRE a donné son avis sur ce premier appel d'offre : « *Les charges de service public en résultant atteindraient environ 1,1 milliard par an* ». On savait que l'éolien coûte cher, on sait maintenant combien. Ces charges de service public (Ah qu'en termes choisis ces choses-là sont dites !) sont la différence entre le prix auquel EDF sera obligée d'acheter l'électricité de ces éoliennes et le prix auquel EDF pourrait acheter de l'électricité sur le marché.

C'est le surcoût de l'éolien : le mot est employé dans l'avis de la CREE. Ce surcoût est un impôt. Il se traduit par une augmentation de nos factures d'électricité, comme chacun peut le constater en examinant la sienne. Cet impôt est assis sur la consommation d'électricité, et payé par tous les consommateurs d'électricité, ménages et entreprises. L'impôt qui finance l'éolien est pour les ménages un impôt régressif, puisque la part du revenu consacrée à l'électricité augmente lorsque le revenu diminue. Pour les entreprises, et particulièrement pour les entreprises industrielles, un coup de canif de plus à leur compétitivité.

Si 7 TWh d'électricité éolienne engendrent un impôt de 1,1 milliard d'euros, remplacer les 13 TWh de Fessenheim engendrera un impôt d'environ 2 milliards d'euros. Chaque année.

En réalité, ce chiffre est une forte sous-estimation, pour deux raisons. La première est que l'électricité produite par Fessenheim l'est à un coût bien inférieur au prix de marché utilisé par la CREE. Fessenheim est amortie depuis belle lurette, et son coût de production est un coût marginal (entretien, uranium, chargement-déchargement) très faible. Il n'a rien à voir avec le coût de production de l'EPR de Flamanville. La seconde est que l'électricité de Fessenheim est bien « meilleure » que celle des éoliennes maritimes : celle-ci n'est disponible que lorsque le vent daigne souffler, alors que celle-là est produite quand on en a besoin.

Fermer Fessenheim, c'est augmenter les impôts de plus de 2 milliards par an. Pris dans les poches des Français, surtout les plus pauvres ; et des entreprises, surtout industrielles. Est-ce bien là ce que cherche notre gouvernement, désespérément ?

7 – LE MYTHE DE LA TECHNOCRATIE BUXELLOISE

Mai 2014

Il y a de bonnes raisons de penser et de dire du mal de l'Union Européenne : beaucoup des politiques qu'elle mène (par exemple en matière de transport, d'énergie, de recherche, d'agriculture, de concurrence, d'aide au développement, ou encore de défense des consommateurs) sont éminemment critiquables. Mais la raison la plus souvent avancée, et rabâchée *ad nauseam*, à savoir que Bruxelles est un repaire de technocrates coupés des réalités politiques, est mauvaise. En réalité, l'Union est au contraire la plus politique et la moins technocratique des institutions internationales. Cela est vrai de chacun de ses trois principaux organes.

Le Parlement européen, pour lequel nous allons voter, est entièrement composé d'hommes et de femmes élus au suffrage universel. De plus, le mode de scrutin, le scrutin de liste, notamment en France, fait que ces parlementaires sont largement choisis par les états-majors des partis politiques. Difficile d'imaginer une assemblée plus politique, pour ne pas dire politicienne.

Le Conseil européen, qui pèse plus lourd que le Parlement, puisqu'il prend toutes les décisions importantes, est composé des chefs de gouvernement des Etats membres ou, lorsqu'il statue sur des problèmes particuliers, des ministres concernés en exercice dans les pays membres. On peut s'inquiéter de la lourdeur paralysante d'une telle instance de décision, mais il est absurde de déplorer son caractère technocratique. Elle est par essence ultra-politique.

Reste la Commission, en principe composée de fonctionnaires apolitiques recrutés au mérite. En réalité, elle est largement dominée par des politiciens professionnels. Elle est tout d'abord dirigée par un président et des commissaires qui sont pratiquement tous d'anciens ministres, ce qui, on en conviendra, ne les définit pas précisément comme des technocrates. Ils sont désignés par les politiciens du Parlement et du Conseil, et choisis pour des raisons politiques (au sens de partisan), pas pour leurs connaissances techniques. Ce processus produit parfois des commissaires compétents ; il sert aussi souvent à caser des politiciens restés sur la touche dans leurs pays respectifs. Ensuite, ces commissaires recrutent la plupart des membres de leurs cabinets, ainsi que leurs directeurs généraux, selon des critères à leur image. Cette politisation percole jusqu'à des niveaux moyens ou même bas de la pyramide bruxelloise. On y trouve des secrétaires qui doivent leur emploi à l'intervention directe d'un politicien grec ou bulgare. Le contraste est frappant avec une institution comme la Banque Mondiale, où recrutements et promotions se font au mérite, et où il est habituel de voir un fonctionnaire sans aucun appui politique accéder à une vice-présidence (un vice-président de la Banque Mondiale est à peu près l'équivalent d'un commissaire de la Commission).

Au fil des ans, la dé-technocratisation de la Commission s'est d'ailleurs accentuée. Il est loin le temps où un Raymond Barre devenait commissaire.

L'Europe est donc politique à 90%. Serait-elle plus efficace (ou moins inefficace) si elle l'était à 95%, avec une louchée de Harlem Désir en plus et une brochette de Mario Monti en moins ? Beaucoup le pensent. On peut en douter. Mais ce qu'on ne doit pas faire, c'est vitupérer l'Europe d'aujourd'hui au motif qu'elle serait dominée par des technocrates irresponsables. Pour le meilleur ou pour le pire, elle est actuellement entre les mains de politiciens élus. On ne bâtit pas une politique sur un mythe erroné, sinon mensonger. Si vous n'aimez pas l'Europe, trouvez une meilleure excuse.

8 - INVERSION ET RETOURNEMENT SONT DES ATTRAPE-NIGAUDS

Mai 2014

L'inversion de la courbe du chômage ou le retournement d'on ne sait quels indicateurs sont des attrape-nigauds, qui ne permettent nullement de porter un jugement sur les politiques économiques mises en œuvre. On peut dire la même chose des comparaisons simplistes sur le quinquennat de François Hollande avec celui de Nicolas Sarkozy, qui font florès dans ces moments d'anniversaire.

La vitesse à laquelle vogue un skipper dépend du vent autant que de ses qualités de marin. De la même façon, l'évolution d'un indicateur tel que le chômage ou le taux de croissance résulte d'au moins deux facteurs. Le premier est la conjoncture internationale (taux de croissance des autres pays, comportement des marchés financiers et monétaires, etc.) qui exerce une influence déterminante sur les résultats de la France. Le second est la politique nationale (impôts, dépenses, contraintes, incitations, ou contenu des boîtes à outils) qui peut améliorer ou détériorer les performances économiques du pays. Il n'est pas sérieux d'ignorer l'impact du premier facteur, et d'attribuer l'évolution des courbes au seul deuxième facteur. Pour porter un jugement honnête sur l'efficacité des politiques, il faut sortir des analyses hexagonales, et considérer les évolutions toutes choses égales par ailleurs. Il faut neutraliser, gommer, les effets de la conjoncture.

Comment y parvenir ? Un procédé simple et classique consiste à décomposer une évolution donnée (par exemple +5%) en deux effets : un « effet conjoncture » (disons +2%) et un « effet politique » obtenu par différence (+3%). On peut évaluer l'effet conjoncture comme l'évolution enregistrée pour un ensemble comme l'Union européenne ou la zone euro. Tous ces pays font comme nous face au mêmes prix du pétrole, à la même demande chinoise, aux mêmes innovations américaines, etc. - à la même conjoncture. On s'est livré à cet exercice pour six indicateurs (chômage, dette, déficit, PIB, consommation, investissements), et pour deux périodes : la période Sarkozy (3^{ème} trimestre 2007 à 2^{ème} trimestre 2012) et la période Hollande (3^{ème} trimestre 2012 et 4^{ème} trimestre 2013). Que trouve-t-on ? Deux résultats très clairs, qui vont à l'encontre des idées reçues.

Le premier est que l'effet politique est positif dans la grande majorité des cas : la France a presque toujours fait nettement mieux que la zone euro ou que l'Union européenne. Cocorico ! Prenons le PIB. Il a certes stagné durant la période Sarkozy, mais durant la même période il a diminué dans la zone euro et dans l'Union. Il a peu augmenté sous Hollande, mais dans le même temps il a stagné dans la zone euro et progressé au même taux qu'en France dans l'Union européenne. Il en va de même pour la consommation des ménages : elle a hélas peu

augmenté (moins que la population, ce qui veut dire que le niveau de vie a reculé), mais il faut bien voir qu'en Europe la consommation a dans le même temps reculé, ce qui est pire. Les investissements se sont contractés en France dans chacune des deux périodes ; mais nettement moins qu'en Europe. L'exception concerne la dette publique ; dans les deux périodes elle a gonflé un peu plus vite en France qu'ailleurs en Europe, et l'effet politique est ici négatif ; mais il est très léger, presque négligeable. Nos maux sont bien réels, mais ils s'expliquent principalement par une crise qui nous dépasse, pas par la politique de nos gouvernements qui a au contraire limité les dégâts. Les vents ont été contraires, mais les skippers ont été bons.

Le second résultat est que cet effet politique heureux est nettement plus important dans la période Sarkozy que dans la période Hollande. Cela est vrai pour le PIB, pour la consommation des ménages, pour les investissements, pour les déficits publics. Pour le chômage (prétendument prioritaire) la comparaison est particulièrement fâcheuse pour le président actuel: sous Sarkozy, le chômage augmentait deux fois moins vite en France que dans le reste de l'Europe ; sous Hollande, il augmente fortement alors qu'il diminue dans l'Union européenne. Des deux skippers, le premier a (jusqu'ici) été meilleur que le second.

9 – ENERGIES VERTES : MENTIR-VRAI

Mai 2014

La nouvelle fait la une des *Echos*, le plus sérieux des quotidiens français (28-29 mai 2014): « Les énergies vertes, première source d'électricité en Europe »¹. L'article est illustré par une grande photo de panneaux solaires, légendée « L'Europe compte 80 GW de capacités installées dans le solaire ». Le lecteur ne peut manquer de penser que solaire et éolien sont déjà le présent, et *a fortiori* l'avenir, de l'électricité.

La réalité est bien différente. En 2012, selon les données détaillées d'Eurostat, le solaire a fourni 2% de la production d'électricité de l'Europe et l'éolien 6%, soit 8% pour les énergies vertes – pas vraiment la « première source d'électricité ». Les chiffres pour 2013, non encore publics, sont plus élevés, mais pas très différents. Par comparaison, le nucléaire a représenté 27% et l'hydraulique 11%. L'essentiel de l'électricité européenne vient de centrales thermiques classiques fonctionnant au gaz, aux déchets urbains ou industriels, et surtout au charbon, hélas. Que l'on s'en réjouisse ou que l'on s'en désolle, les énergies vertes restent une source d'électricité mineure en Europe.

Le paradoxe est qu'il n'y a pourtant rien d'inexact dans l'article cité. Il fait penser à un génial dessin du grand Steinberg (dont on célèbre cette année le centenaire de la naissance). On y voit un homme derrière un bureau, qui discours : de sa bouche sortent une multitude de petits « yes » qui se regroupent pour former un gros « NO ». Quels sont les tours de passe-passe qui parviennent ici à transmuter le mineur en majeur ? On en distinguera trois, qui constituent un joli et utile cas d'école.

Le premier consiste à jouer sur l'ambiguïté entre « vert » et « renouvelable ». Le renouvelable, c'est l'éolien, le solaire, l'hydraulique, la biomasse. Dans cette liste, l'hydraulique fait figure d'intrus. Rien à voir avec les autres : il est en place depuis longtemps, il ne peut guère augmenter (en Europe), il ne fonctionne pas de la même façon, et il n'est pas subventionné. Mais dans le combat que conduisent solaire et éolien pour des aides publiques, l'hydraulique est un supplétif de choix, puisqu'il pèse plus lourd qu'eux. La confusion est donc soigneusement entretenue. L'article donne des chiffres pour les énergies « renouvelables », mais le titre les attribue aux seules énergies « vertes ». Ce tour de passe-passe est classique ; la plupart des statistiques publiques, françaises comme européennes, agrègent sous le vocable de « renouvelable » l'hydraulique au vert, afin de donner à ce dernier l'importance qu'il n'a pas.

¹ Les articles des *Echos* sont généralement signés ; celui-ci ne l'est pas.

Le deuxième tour de prestidigitation confond production et puissance. La production annuelle (mesurée en Watt-heures) d'une installation électrique est égale à sa puissance (mesurée en Watts) multipliée par le nombre d'heures de fonctionnement par an. Les centrales solaires qui marchent le jour, lorsqu'il n'y a pas de nuages, fonctionnent environ 1000 heures par an. Les centrales éoliennes, qui tournent seulement lorsqu'il y a du vent, produisent durant quelques 2000 heures par an. Les centrales nucléaires fonctionnent environ 7000 heures par an. A puissance égale, une ferme solaire produit sept fois moins d'électricité qu'une centrale nucléaire. Il est donc beaucoup plus « flatteur » pour l'électricité verte de se présenter en puissance qu'en production. C'est ce que fait l'article, qui ne donne que des chiffres de puissance installée.

Un troisième artifice consiste à s'intéresser à l'évolution récente plutôt qu'à l'importance réelle. C'est une autre façon, également classique, d'améliorer la silhouette des secteurs qui se développent le plus vite, ce qui est le cas de l'électricité verte. L'article n'y manque pas : pratiquement tous les chiffres qu'il avance concernent les *augmentations* de puissance du solaire et de l'éolien.

Un débat va s'engager sur la transition énergétique, qui sera important et contentieux. Le mentir-vrai (pour parler comme Aragon, qui s'y entendait) n'est pas la meilleure façon de l'engager.

10 - REFORMES : MERVEILLEUX NUAGES

Mai 2014

Refondation par ci, remise à plat par là, changement de paradigme partout. Nous voilà soumis à une avalanche de réformes : de l'Europe, de la fiscalité, de l'école, de l'industrie, de l'emploi. Les deux petites dernières concernent la dépense publique et les collectivités locales. Elles sont comme les autres : vagues, floues, changeantes, nébuleuses.

La réforme des dépenses publiques reste toujours, quatre mois après avoir été annoncée à grand coups de cymbales, entourée d'un épais mystère. Sur le montant d'abord. On ne sait même pas si les 50 milliards évoqués s'entendent comme une baisse effective (50 milliards de moins en 2015 qu'en 2014), ou au contraire comme une baisse par rapport à une tendance haussière (50 milliards de moins que ce que les administrations auraient dépensé en 2015 en l'absence de la réforme). Sur le contenu ensuite. On a bien des informations précises sur ce qui va augmenter, ou rester constant : la masse salariale, les dépenses de justice, de police, de défense, d'éducation, de culture, de jeunesse, etc. Et chaque mois apporte sa dépense nouvelle. Mais pour ce qui est des réductions, c'est le brouillard. La ventilation esquissée entre Etat, collectivités locales, et sécurité sociale n'est pas un plan d'économies. L'idée d'une réduction des dépenses est belle : elle doit nous suffire.

Il en va de même de la réforme des collectivités territoriales. Il y a seulement trois mois, les plus hautes autorités de l'Etat affirmaient haut et fort leur volonté de ne surtout pas toucher aux départements ; aujourd'hui, on les supprime. Impossible d'approuver ou de désapprouver. La proposition n'a de sens que si l'on en précise au moins grossièrement le contenu : que deviennent leurs 370.000 fonctionnaires, leurs 30 milliards de dette, leurs 40 milliards d'impôts ? qui s'occupera des prestations sociales qu'ils versent et des routes départementales qu'ils entretiennent ?

De plus, transférer les responsabilités des départements à de grandes régions et à l'Etat, n'est-ce pas éloigner les décisions du terrain, re-centraliser la France ? On peut le souhaiter, mais est-il bien sérieux de le faire sans le dire, ou de le dire sans le faire ? On nous a dans le passé vendu la décentralisation comme une source d'économies ; et voilà qu'on nous fait maintenant miroiter son contraire comme un motif de gains. De 20 milliards. Cette évaluation est fantaisiste. Elle consiste à prendre le total des dépenses des collectivités territoriales (220 milliards) et à dire que la réforme permettra bien d'en économiser 10%. En réalité, plus de la moitié de ces dépenses sont le fait des communes et de leurs regroupements, qui ne sont apparemment pas concernés par l'esquisse de réforme. On table donc sur une économie de 20% des seules dépenses des départements et des régions, miraculeusement engendrée par leur fusion.

On ne cherche pas ici à critiquer ces deux réformes, dont la nécessité est patente. Mais à montrer qu'avec leurs contours imprécis et insaisissables, elles sont, comme les autres réformes, semblables à de beaux nuages. C'est merveilleux, un nuage : on peut le faire passer pour n'importe quoi et son contraire. Dans *Hamlet*, le prince en montre un à Polonius. Il compare ce nuage à un chameau, puis à une belette, enfin à une baleine. A chaque comparaison, le courtisan béni-oui-oui approuve et applaudit. Sur la scène politico-médiatique française, il y a plus d'un Hamlet, et beaucoup - de moins en moins il est vrai - de Polonius.

Mais pourquoi se plaindre ? Cette pluie de promesses de réformes donne à espérer. Elle ré-enchant le rêve français, n'est-ce pas ? A bas les comptables et les ingénieurs. L'avenir de la politique appartient, comme dit le poète, à

« Ceux-là dont les désirs ont la forme des nues
Et qui rêvent, ainsi qu'un conscrit le canon,
De vastes voluptés changeantes, inconnues,
Et dont l'esprit humain n'a jamais su le nom ».

11 - ECOTAXE : COMMENT FAIRE PAYER LES CAMIONS ETRANGERS²

Mai 2014

L'écotaxe est un mauvais impôt. Ni les justifications avancées ni les rafistolages proposés ne tiennent la route (si l'on ose dire).

Prétendre que cet impôt supplémentaire fera payer aux camions le coût des routes qu'ils utilisent, c'est escamoter les 6 milliards d'impôts spécifiques qu'ils payent déjà, et qui pèsent bien plus lourd que tous les coûts qu'ils causent (un impôt spécifique est un impôt payé en plus des impôts ordinaires supportés par tous les secteurs). Croire qu'un impôt de plus sur le transport routier va entraîner un report massif vers un transport ferroviaire inefficace et déclinant malgré les milliards de subventions dont il bénéficie, c'est prendre ses désirs pour des réalités et s'abonner à des subventions supplémentaires. Justifier l'écotaxe par les réductions de CO2 que la diminution du transport entraînera, c'est se refuser à calculer la quantité – en réalité dérisoire - du CO2 réduit, et l'extravagant coût à la tonne de cette réduction. D'une main, on taxe le transport routier, ce qui augmente son coût; de l'autre on engage de lourds investissements de transport, afin d'abaisser ce même coût: politique de Pénélope, pour ne pas dire de Gribouille.

Les bricolages de M. Chanteguet ou de Mme Royal ne valent pas mieux. La franchise de taxe sur 400 kilomètres par mois est une véritable provocation. Un camion roule environ 10.000 km par mois. Cette franchise revient à ne le taxer que sur 9.600 km par mois ! Obliger les camions étrangers à payer une vignette ou à se détourner vers les autoroutes sont des propositions irréalisables.

En visant les camions étrangers, Mme Royal a cependant un grand mérite : elle met le doigt sur un problème crucial, dont la solution offre peut-être une façon de sortir de l'impasse écotaxe. Les camions étrangers ont sur les camions français un double avantage : des coûts de main d'œuvre bien plus légers (de 20% à 60% moindres), d'une part ; des impôts bien moins lourds, d'autre part. Dans ce combat inégal, le pavillon français perd à tous les coups (ou coûts). La part des camions étrangers dans le transport routier de marchandises en France augmente rapidement. Elle était de 23% (en véhicules*km) en 2001, elle atteint actuellement 31%.

En quoi consiste cet avantage fiscal ? Dans le fait que les camions étrangers, principalement ceux qui viennent du Portugal et d'Espagne, utilisent en France du gazole moins taxé que le gazole français. Ils s'équipent d'énormes réservoirs et font le plein avant de franchir la frontière. Lorsqu'ils ne se fournissent pas en gazole en France, ils ne contribuent pas la lourde taxe française sur le gazole, la TIPCE, qui est l'instrument avec lequel les camions français financent les routes françaises. Si

² Diffusé sur le site lesechos.fr

les camions étrangers réglent la TIPCE comme les camions français, ils payeraient 1,6³ milliards d'euros par an. Combien payent-ils effectivement ? Les données précises manquent. Sans doute guère plus du tiers. En autres termes, on a là une fuite fiscale d'environ 1 milliard d'euros. On peut la faire cesser en interdisant aux camions étrangers de franchir la frontière avec plus de 50 litres de gazole dans leur réservoir.

Cette mesure serait juridiquement défendable, techniquement facile, et économiquement désirable. D'un point de vue juridique, on peut s'appuyer sur la jurisprudence de l'alcool et du tabac. En France, comme ailleurs, l'interdiction d'importer des quantités illimitées de ces produits (caractérisés eux aussi par une fiscalité spécifique) est édictée, et elle ne soulève aucun problème.

Techniquement, l'administration des douanes n'aurait guère de peine à mettre la mesure en œuvre. Le nombre de points d'entrée des camions étrangers est faible, les fraudeurs potentiels (les camions) sont aisément repérables, et l'objet du délit (des réservoirs de 800 litres pleins) est facile à identifier. Le coût de collecte de cet impôt serait négligeable, surtout relativement à l'in vraisemblable coût de collecte de l'écotaxe.

Du point de vue économique enfin, la mesure proposée, qui rapporterait sans doute un milliard, autant que l'écotaxe, n'est même pas un impôt nouveau, mais une meilleure application d'un impôt existant. Elle augmenterait les recettes publiques sans accabler les transporteurs français exsangues. Elle les aiderait, au contraire, en corrigeant une indéfendable distorsion de concurrence. Au lieu de tuer des emplois, elle en sauverait.

³ Trafic des camions étrangers (9 G véh*km) x consommation de gazole d'un camion (35 l/100 km) x TIPCE du gazole (0,51 €/l) = 1,6 G €

12 - LE PROJET DE LOI DE MADAME ROYAL⁴

Juin 2014

Si l'on en juge d'après les fuites (voulues ou non) qui ont précédé sa présentation officielle, le projet de loi sur la transition énergétique apparaît comme un ensemble assez équilibré et plutôt raisonnable. Une politique se définit par des objectifs et des moyens. Elle doit avoir les moyens de ses objectifs, et les objectifs de ces moyens. On ne retrouve pas toujours cette cohérence dans les trois volets de la loi proposée.

Le premier concerne les économies d'énergie dans les logements. Il s'agit d'un objectif consensuel : tout le monde souhaite autant de chaleur et d'eau chaude avec moins de consommation d'énergie. Les travaux d'isolation qui permettent d'y parvenir sont très divers. Certains s'autofinancent par les économies qu'ils engendrent, et les propriétaires (qui savent compter) n'ont pas besoin de lois pour les engager ; un peu de publicité, des prêts à taux zéro (prévus dans la loi) sont des coups de pouce utiles. Si les logements sont loués, c'est le locataire qui bénéficie des moindres consommations, pas le propriétaire qui paye les travaux. L'incitation disparaît, et doit être recrée par des dispositions législatives (que je ne vois pas dans le projet). Malheureusement, beaucoup - plus de la moitié sans doute - de travaux d'isolation ne s'autofinancent pas. Ils ne se feront pas sans dépenses publiques. La loi crée ou creuse à cet effet des niches fiscales (allègement de 30% pour travaux de rénovation énergétique, crédit d'impôt développement durable). On peut ajouter que ces dépenses budgétaires sont progressives : les charges de chauffage augmentent moins vite que le revenu, les allègements de charges ramenés au revenu sont plus grandes pour les pauvres que pour les riches.

Les travaux d'isolation les plus efficaces sont, de loin, ceux qui concernent la construction neuve, par opposition aux logements bâtis. L'effondrement des mises en chantier du à la loi Duflot, et le fait que les logements neufs du parc social sont largement financés par des collectivités territoriales appauvries, sont deux raisons d'inquiétude que le projet de loi semble ignorer.

Le deuxième volet vise les transports. L'objectif principal semble être le développement de la voiture électrique. Si cela pouvait survenir à un coût raisonnable, tout le monde applaudirait. Mais cela n'est malheureusement pas le cas. Le projet de loi le reconnaît, et, accordant le moyen à l'objectif, prévoit une subvention de 10.000 euros pour chaque voiture achetée. Ou bien cela ne suffira pas à amorcer le développement de cette technologie, et l'argent aura été dépensé en vain. Ou bien cela suffira, mais impliquera une dépense considérable. Pour

⁴ Diffusé sur atlantico.fr

200.000 véhicules par an, ce qui est peu du point de vue industriel, il faudra payer 2 milliards chaque année. Cette dépense serait particulièrement régressive, puisque ce sont surtout des riches qui en bénéficieraient.

Le dernier volet, qui est sans doute le plus important, se rapporte au mix électrique, c'est-à-dire à l'importance relative du nucléaire et des intermittents (solaire et éolien), étant entendu que la part de l'hydraulique ne peut guère être modifiée et que celle des combustibles fossiles qui est faible doit être réduite au maximum. L'objectif est clairement affiché : 50% nucléaire, 40% intermittent en 2025. Cet objectif n'est pas du tout consensuel. Il sera considéré comme insuffisant par ceux qui voudraient bannir totalement l'électricité nucléaire, mais qui se résoudront sans doute à voir dans la loi un premier pas dans cette direction. Il sera vu comme ruineux par qui voient – à juste titre pensons-nous – dans le nucléaire l'un des trop rares atouts compétitifs de la France.

Pour ce qui est des moyens, le projet de loi semble évasif. Il ne prévoit pas l'arrêt de centrales nucléaires dans un futur proche. Il ne prévoit apparemment pas de changement au système des prix nourriciers (obligations d'achat de toute l'électricité solaire et photovoltaïque produite) qui soutient les intermittents, à un coût de 4 milliards d'euros par an, en augmentation rapide. Notons au passage que ce système d'aide est régressif puisqu'il est mis à la charge des consommateurs d'électricité, et que la consommation d'électricité augmente moins vite que le revenu. Mais il prévoit divers fonds destinés à prêter aux collectivités locales ou aux PME pour le développement des renouvelables (dont un fonds de 5 milliards abondé par la Caisse des Dépôts), au risque d'encourager un endettement difficile à rembourser.

Au total, ce projet de loi apparaît plutôt habile et modéré. Comme tous les projets mesurés, le texte sera sans doute vivement loués et attaqué par des extrémistes de tous bords. Il ne mérite pourtant « ni cet excès d'honneur ni cette indignité ». Son flou sur les moyens est patent, mais il est prudent, peut-être même nécessaire ; il s'explique par la situation économique et budgétaire du pays, et sans doute aussi par le souci de ne pas insulter l'avenir. Il faut enfin souligner qu'il ne contient pas de nouveaux impôts ou contraintes – ce qui n'est pas si fréquent en matière d'énergie. La ministre avait affiché son opposition à « l'écologie punitive ». Elle a tenu parole.

13 - LE BOULET DE L'ELECTRICITE VERTE

Juin 2014

Dans le grand sac du « renouvelable », on mélange des électricités très différentes : hydraulique, biomasse, éolien et solaire. L'hydraulique n'a que des avantages ; hélas, pratiquement tous les sites aménageables sont déjà utilisés. L'électricité à partir de la biomasse a l'inconvénient d'être polluante (la combustion du bois rejette en France trois fois plus de particules cancérogènes que le dieselⁱ), et son développement implique de faire pousser, puis de récolter, beaucoup d'arbres ou de broussailles. Reste la houille verte (éolien et solaire) qui a beaucoup d'avantages, mais aussi deux inconvénients majeurs : le coût, et l'intermittence.

La houille verte ne se développe que grâce à l'obligation faite par la loi à EdF d'acheter toute l'électricité produite, à des prix fixés à l'avance à des niveaux élevés ou très élevés. Selon la très officielle CRE (Commission de Régulation de l'Energie) les prix d'achat sont, pour 2012, au MWh, de 87 € pour l'éolien terrestre, de 113 € pour la biomasse, de 217 € pour l'éolien maritime, et de 487 € pour le photovoltaïqueⁱⁱ. A titre de comparaison, EdF est obligée par la loi de vendre à ses concurrents une partie de son électricité nucléaire à 42 €/MWh, prix supposé couvrir ses coûts de productionⁱⁱⁱ. Vous avez bien lu : EdF est contrainte d'acheter à 487 € l'électricité qu'on lui impose de revendre à 42 € ! L'obligation d'achat vaut pour une période de 10 à 20 ans, qui correspond à peu près à la durée de vie des équipements solaires et éoliens. Ce système n'est pas une spécialité française. On le trouve dans la plupart des pays qui produisent de l'électricité verte. L'anglais a pour le décrire une jolie formule : « feed-in tariffs », tarifs nourriciers. Les producteurs raffolent de ce système, qui leur garantit des achats illimités à des prix élevés : plus confortable, plus rémunérateur et moins risqué que d'aller se battre sur les marchés de Chine ou du Mexique.

Ces tarifs nourriciers sont un véritable boulet attaché aux pieds de l'économie française. La différence entre ces prix d'achat des houilles vertes et le coût de production de l'électricité nucléaire ou hydraulique est un gaspillage de ressources. Elle est évaluée chaque année par la CRE. En réalité, la CRE ne compare pas les tarifs nourriciers avec le prix de vente du nucléaire (42 €) mais avec le prix de l'électricité sur le marché de gros (57 €). La différence - le surcoût de la houille verte - est de 3 milliards d'euros en 2013, et sera de 6 milliards en 2018 lorsque les investissements engagés ou prévus produiront leur électricité.

L'obligation d'achat s'analyse comme un impôt, assis à un taux croissant sur la consommation d'électricité, et dont le produit est affecté au soutien de l'électricité verte. Un tel impôt est régressif : il frappe plus les pauvres que les riches puisque la consommation d'électricité augmente moins vite que le revenu. Il grossira inéluctablement avec l'importance de l'électricité verte. En 2025, si la

production d'électricité de la France a stagné, et si on a, comme annoncé, remplacé le tiers des centrales nucléaires par des champs d'éoliennes et de panneaux solaires, le poids de cet impôt dépassera 20 milliards - par an.

On ne peut pas défendre ce système au nom de l'emploi. Si les milliards qui le financent restaient dans la poche des consommateurs et des entreprises, ils seraient dépensés, ce qui créerait des emplois, autant ou plus que ceux qui apparaissent dans l'éolien et le solaire. Si la dépense publique était vraiment la cause de créations nettes d'emplois, il n'y aurait plus un chômeur en France depuis belle lurette.

La houille verte n'est pas seulement chère, elle est aussi intermittente. Elle ne fonctionne qu'un petit nombre d'heures par an, d'une façon totalement déconnectée de la demande. Pour les pointes, qui interviennent lors des soirées d'hiver, la production d'électricité solaire sera toujours égale à zéro. Et il y a des jours (le 15 novembre 2012, par ex.) où le vent ne souffle pas. L'électricité verte ne peut pas garantir la continuité du service. Plus son importance sera grande, plus le danger de panne sera menaçant. Pour s'en protéger, il va falloir construire des centrales au gaz (importé, et émetteur de CO2), qui serviront en quelque sorte de doublure aux centrales vertes. Mais ces centrales au gaz fonctionneront trop peu pour être rentables. Il faudra encore dépenser l'argent du contribuable ou du consommateur pour les créer. L'instrument est prêt : il s'appelle mécanisme de capacité.

Abandonnons le boulet des obligations d'achat. Il est certes légitime de subventionner des technologies naissantes. Mais au bout de quinze ans d'assistance, solaire et éolien ne sont plus des enfants, et devraient marcher tout seuls. Leurs promoteurs ne cessent de nous dire que leurs coûts sont maintenant compétitifs. Il faut s'en féliciter, en prendre acte, et mettre un terme à ce biberonnage coûteux et au-dessus de nos moyens.

14 – EDF : LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE

Juillet 2014

De combien vont cette année augmenter les prix de l'électricité ? De zéro % comme l'a annoncé la ministre en charge ; de 5%, comme convenu ; ou même de 9,6% comme l'a demandé la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Mais surtout pourquoi ? Parce que les coûts de production, de transport et de distribution de l'électricité augmentent. Pourquoi augmentent-ils ? A cause des surcoûts engendrés par les électricités dites renouvelables. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer ces surcoûts avec les hausses envisagées.

Les électricités vertes (éolienne, solaire, et biomasse) n'existent que grâce à l'obligation faite par la loi à EDF d'acheter toute l'électricité verte produite à des prix fixés par les pouvoirs publics. Ces prix sont en 2014 en moyenne de 142 € par MWh (ils vont de 91 € pour l'éolien à 419 € pour le solaire). Ils sont à comparer avec le prix auquel EDF aurait pu acheter cette électricité sur le marché de gros européen, qui est de 46 € par MWh. La différence, qui est de 96 € par MWh, est le surcoût unitaire de l'électricité dite renouvelable. En le multipliant par les quantités de houille verte produites sous ce régime, on obtient 3,7 milliards^{iv}. En d'autres termes, EDF est forcé par la loi de payer 5,4 milliards l'électricité qu'il aurait pu acheter pour 1,7 milliard. La différence, 3,7 milliards, est ce que lui coûte – ce que nous coûte – l'aide aux renouvelable. En réalité un peu plus, parce que l'électricité verte très dispersée engendre des coûts de transport supplémentaires. Le vert, c'est beau, mais c'est cher.

Que rapportent à EDF les hausses de prix à la consommation envisagées ? 1,2 milliard pour la hausse de 5% initialement prévue.

Cette hausse de 5% qui affole, à juste titre, le gouvernement correspond donc à moins du tiers du surcoût vert de 2014. Pour le couvrir complètement, c'est une hausse des prix de 23% qui serait nécessaire. Les renouvelables sont donc bien plus que suffisants pour expliquer les hausses de prix proposées. Pas besoin d'aller chercher la mise aux normes post-Fukushima des centrales nucléaires, qui n'a pas encore véritablement commencé, et qui est sans doute compensée par la fin du remboursement des dettes contractées par EDF pour financer ces centrales. De toutes façons, c'est nous qui allons les payer ces 3,7 milliards de surcoût de l'année 2014, en tant que consommateurs d'électricité, ou en tant que contribuables, ou par l'augmentation de la dette du pays. Consolons-nous en pensant que cet argent n'a pas été perdu pour tout le monde.

Le plus surprenant dans cette histoire, c'est la surprise de la classe politique. Toutes les données de l'évaluation de ce surcoût vert sont sur la table depuis longtemps, et les calculs ont été présentés dix fois. On ne peut pas à la fois vouloir à tout prix de l'électricité éolienne et solaire, et garder en même temps les prix de

l'électricité les plus bas d'Europe. Entre les deux, il faut choisir. Chacune des deux positions a sa légitimité, mais vouloir les deux en même temps c'est de l'ignorance ou de la duplicité.

C'était vrai hier, ça l'est plus encore pour demain. La politique officielle du remplacement du tiers de l'électricité nucléaire française par du renouvelable implique une multiplication par quatre ou cinq de l'électricité verte, et donc du surcoût qui va avec. En d'autres termes, la politique affichée, qui fait l'objet d'un assez large consensus, vise pour 2025 un surcoût de plus de 15 milliards, chaque année. Dans guère plus de dix ans, nos politiciens feront-ils semblant de découvrir avec effarement la nécessité de combler le trou que creusent leurs décisions d'aujourd'hui, et d'augmenter en pleurant la facture d'électricité des Français de quelques 100% ?

15 – L'ENERGIE FOSSILE EST-ELLE SUBVENTIONNEE EN FRANCE⁵ ?

Août 2014

Pas de jour sans qu'une personnalité comme par exemple Corinne Lepage, Chantal Jouanno (anciennes ministres) ou Nicolas Hulot (plus qu'un ministre) n'affirme dans les médias que les énergies fossiles sont subventionnées en France. Elles précisent même souvent le montant de cette subvention : 7 milliards par an. Le point est important pour le débat sur la transition énergétique. Qu'en est-il exactement ?

En France, la plupart des biens et services sont imposés, mais ils ne le sont pas tous également. La grande majorité l'est à la TVA au taux de 20%. Mais certains le sont à la TVA à des taux réduits : comme les travaux d'amélioration des logements (10%) ou les produits alimentaires (5,5%). D'autres produits, comme l'alcool, le tabac, et les produits énergétiques, sont, en plus, soumis à des taxes spécifiques. D'autres produits encore, comme le transport ferroviaire ou l'électricité photovoltaïque, bénéficient de subventions à la production. Cette grande diversité de traitement n'a rien de choquant et peut se justifier par des raisons sociales, économiques, sanitaires, ou environnementales.

Pour apprécier la situation d'un produit donné au regard de cette fiscalité indirecte, il faut rapporter les taxes qu'il paye à son prix hors-taxes. La norme, c'est le 20% de la TVA au taux normal. Les produits qui payent moins de 20% sont par définition des produits subventionnés. Ceux qui payent davantage sont des produits surtaxés.

Au tour de France de cette fiscalité indirecte, le maillot jaune est de loin le tabac, taxé à plus de 300%. Le numéro 2 est l'essence (130%), suivi par le gazole (90%). Nettement derrière on trouve l'alcool (40%), le GPL carburant (30%), le fioul domestique (28%). Le gros du peloton est constitué par les nombreux biens et services qui payent la TVA à 20%. Dans les profondeurs du classement, on trouve le transport ferroviaire (-100%, c'est-à-dire subventionné à hauteur d'environ 100%⁶). La lanterne rouge est probablement l'électricité photovoltaïque (-300%).

⁵ Publié dans *Les Echos*, 18.8.2014, sous le titre « Non, les énergies fossiles ne sont pas subventionnées »

⁶ Le prix payé par les usagers est d'environ 10 milliards ; le coût de la production du service est d'environ 20 milliards (les seuls salaires s'élèvent à 9 milliards) ; la différence est une subvention (ou une augmentation de la dette) de 10 milliards, soit de 100%. Ce pourcentage est plus élevé pour certains types de trafic (les TER, le fret) que pour d'autres (les TGV)

⁶ Le kérosène des avions ne paye ni TVA ni taxe spécifique. Il est donc - comme tous les biens et services exportés - subventionné à un taux de 20%.

Qu'en est-il des combustibles fossiles en France ? Tous les produits tirés de ces combustibles sauf deux sont taxés à plus de 20%, c'est-à-dire surtaxés. Essence et gazole rapportent ainsi aux finances publiques environ 28 milliards par an – en plus des 7 milliards de TVA au taux normal qu'ils payent. Le fioul domestique est surtaxé à hauteur d'un peu moins de 1 milliard. Soit au total presque 30 milliards de surtaxation. Les deux exceptions sont le gaz naturel, subventionné à hauteur de 0,5 milliard⁷ et le carburéacteur (ou kérosène), subventionné à environ 0,8 milliard⁸. 29 milliards de sur-impositions, 1 milliard de subventions. Pour présenter les combustibles fossiles comme « lourdement subventionnés », il faut beaucoup d'imagination ou de légèreté.

D'où sort le chiffre – répété chaque jour - de 7 milliards de subvention aux combustibles fossiles ? Il est l'augmentation d'impôt qui résulterait de l'application au gazole de la fiscalité de l'essence. C'est le contraire d'une subvention. Dire du gazole qu'il est subventionné est comique : c'est, juste après le tabac et l'essence, le produit le plus taxé de France. Cela revient à définir la taxation de l'essence comme la norme. A ce compte-là, tous les biens et services, sauf le tabac, sont subventionnés !

On ne peut pas fonder de bonnes politiques sur de mauvaises analyses. Les affirmations moliéresques de nos éminent(e)s spécialistes de la transition énergétique prêtent à rire. Hélas, comme l'a dit Musset: « Lorsqu'on vient d'en rire, on devrait en pleurer ».

⁷Le gaz naturel paye en principe la TVA à 20% plus une taxe spécifique d'environ 3%, mais les exemptions sont nombreuses, et réduisent en pratique la fiscalité du gaz à environ 18%.

⁸ Le kérosène des avions ne paye ni TVA ni taxe spécifique. Il est donc - comme tous les biens et services exportés - subventionné à un taux de 20%.

16 - L' « AUTRE POLITIQUE » A L'EPREUVE DU JAPON

Août 2014

Tout le monde en convient, même le gouvernement, la situation économique est désastreuse. Pour sortir la France de l'ornière, nombreux sont ceux qui prônent, avec des tremolos dans la voix, la nécessité impérieuse d'une « autre politique ». Il n'est pas facile de savoir précisément ce qu'ils cachent derrière cette formule (le savent-ils bien eux-mêmes ?) mais leur potion magique semble contenir trois ingrédients principaux : des déficits publics considérables et permanents ; des investissements publics massifs prétendus d'avenir ; et des taux d'intérêts très bas. Si la France n'adopte pas ces mesures évidentes et salvatrices, disent-ils, c'est la faute à la méchante Union européenne et à l'horrible Banque Centrale européenne (on peut ajouter, c'est de bon ton : à l'abominable capitalisme américain).

Il se trouve qu'il y a un pays, un grand pays, qui depuis plus de dix ans ans met résolument en œuvre ces trois mesures : le Japon. Premièrement le Japon est accro au déficit public : en moyenne 7% du PIB au cours des 13 dernières années. On voit bien que ce pays n'a pas un Eurogroupe sur le dos pour le menacer de punition s'il ne rentre pas prestement dans les clous du fameux 3%. Heureux Japonais. Deuxièmement, le Japon bénéficie de taux d'intérêt très bas : 0,3% en moyenne depuis 2000. Vive la Banque du Japon ! Troisièmement, le Japon s'est depuis longtemps lancé dans des programmes d'investissements publics très lourds. On ne dispose de statistiques comparatives que dans le domaine des transports au cours des dix ou quinze années passées : 0,8% du PIB en Europe occidentale, de 2% à 1,3% au Japon. La voilà donc « l'autre politique ». Soulignons qu'elle n'a pas été mise en œuvre sur une période brève à la suite d'un mauvais chiffre conjoncturel, mais au contraire sur une période longue avec constance et continuité, ce qui permet mieux d'en apprécier les effets.

Qu'a-t-elle produit ? Des résultats déplorables. La dette publique du Japon s'est envolée ; elle atteint aujourd'hui 220% du PIB, bien loin des 60%-à-ne-pas-dépasser de Maastricht ou des 100% de la France de M. Hollande; le fait que cette dette soit détenue par des ménages japonais ne change rien à l'affaire. Les prix ont stagné ou légèrement diminué (de 3% sur l'ensemble de la période 2000-2013) ; c'est la déflation, la maladie économique à la mode. Même la balance commerciale, traditionnellement excédentaire, est devenue déficitaire en fin de période. Enfin, et surtout, le Japon a connu une croissance zéro tout au long des treize années passées : le PIB d'aujourd'hui est égal au PIB de 2000. Comme la population n'augmente pas non plus, le PIB par habitant, c'est-à-dire à peu près le niveau de vie, stagne (en France, où la population augmente, la croissance zéro signifie une diminution du niveau de vie). Triste bilan.

Les ressorts de la croissance économique sont nombreux et mal connus. Les économistes savent mal expliquer l'incroyable panne du Japon, et il serait imprudent et même ridicule de l'attribuer seulement aux trois mesures évoquées. La corrélation constatée devrait cependant modérer l'enthousiasme des prophètes de « l'autre politique ». Le Japon a ingurgité leur potion magique : le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'a pas suffi à guérir le malade.

17 – LA SEGOTAXE⁹

Juin 2014

L'écotaxe est de plus en plus un feuilleton à la Paul Féval ou à la Eugène Sue. Résumé des épisodes précédents : droite et gauche se mettent d'accord pour un impôt supplémentaire sur le dos des méchants transporteurs routiers sous la forme d'un péage sur 15.000 km de routes existantes ; les vaillants Bretons s'y opposent avec violence ; l'écotaxe est suspendue ; arrive Segolène Royal déguisée en Zorro qui s'engage à supprimer cet impôt ; le besoin d'argent est pressant ; en quelques jours le cabinet de la ministre bricole un compromis qui consiste à ne mettre le péage que sur 4.000 km ; en quelques heures, le Parlement entérine (pour la troisième fois) ce nouvel impôt. Cette ségotaxe va-t-elle calmer les esprits, ou au contraire susciter de nouvelles et violentes oppositions ?

Pour répondre à cette question, regardons la carte des tronçons de routes mis à péage. Elle fait penser à un tableau de Pollock, un petit bout ici, un bout plus long là, de grands pans de France en blanc. En passant de 15.000 à 4.000 km, on a effacé les trois-quarts des itinéraires de l'écotaxe. La règle (re)devient la gratuité des routes, et le péage l'exception. On pourrait penser que les transporteurs vont s'en réjouir, puisque l'impôt spécifique dont on les frappe va diminuer de moitié, passant de 1,2 à 0,6 milliards. Eh bien non ! Ce chiffre global est une moyenne sans signification. En réalité, l'impôt va être complètement abandonné pour certains, et totalement maintenu pour d'autres. Il va entraîner la colère redoublée de ceux-ci et le silence gêné de ceux-là, pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, vaguement mais profondément, le péage est associé à l'Ancien Régime et la gratuité à la Révolution. Le principe de libre circulation a bien été écorné avec les péages des autoroutes : mais celles-ci offraient un service supérieur. Rien de tel ici. Ecotaxe et ségotaxe frappent les routes telles qu'elles sont, même lorsqu'elles sont mauvaises (certaines sont à une voie dans chaque sens). Cet impôt constitue donc un évident retour en arrière, un recul absolu, et il est perçu comme tel. La réaction de rejet qu'il suscite est indépendante du kilométrage taxé.

Deuxièmement, la ségotaxe augmente les coûts d'une profession fragile, touchée par la baisse de l'activité, la concurrence déloyale des camions étrangers, l'aggravation des réglementations, et déjà marquée par des faillites quotidiennes. Pour ceux qui y seront assujettis, le péage (0,13 €/km) augmentera les coûts de 10%, beaucoup plus que les marges. Même s'il est vrai que cette hausse sera en partie répercutée sur les chargeurs, elle sera la (grosse) goutte d'eau qui fait déborder le vase, et signifie pour beaucoup la faillite assurée, avec les drames que

⁹ Publié dans Les Echos (11-12.7.2014) sous le titre : « Les trois péschés de la nouvelle écotaxe ».

cela implique. D'autant plus graves que beaucoup de ces entreprises de transport sont implantées dans des zones de gros bourgs ou de petites villes déjà malades. La ségotaxe frappe des entrepreneurs – et des territoires ruraux – qui sont le dos au mur. De plus, comme pour attiser la colère, le produit de l'impôt qui jettera de pauvres prolos sur la paille est affecté à des tramways pour l'agrément de quelques riches bobos.

Le pire est le caractère discriminatoire de la ségotaxe. Considérez deux entreprises de transport absolument identiques en tous points, sauf que l'une est située dans l'Allier, un département où abondent les tronçons taxés, et l'autre dans l'Aude, un département épargné. La première payera, au risque de faillite. La seconde, non. Mettez-vous à la place des camionneurs de l'Allier. Ils vont crier à l'injustice. Comment ne pas leur donner raison ? Traiter différemment des égaux est la définition même de l'inéquité. Est-ce d'ailleurs constitutionnel ? « La contribution commune [entendez l'impôt] doit être également répartie entre tous les citoyens [ajoutons : et les entreprises] en raison de leurs facultés » proclame la Déclaration des Droits de l'Homme. En quoi les facultés contributives d'une entreprise sont-elles définies par sa localisation dans l'Allier, ou le Nord, ou les départements alsaciens ? De plus, la carte des tronçons péagers est établie par décret. Demain, un autre décret pourra la modifier - c'est-à-dire rajouter quelques centaines ou quelques milliers de km de routes à péage. Une injustice ne blesse pas seulement ses victimes, elle touche aussi ses spectateurs.

Au total, la ségotaxe apparaît comme une caricature de l'écotaxe. Elle en limite la portée, mais ce faisant elle en aggrave les effets. Cette triste affaire illustre l'impasse dans laquelle nous conduisent la taxomanie, le court-termisme, l'amateurisme et l'improvisation ambiants.

18 - MACROPHILIE FRANCAISE

Juin 2014

Une vague de macrophilie – l’amour du gros – déferle sur la France. On en prendra trois exemples : les universités, l’Europe, les régions. Dans le discours officiel, les choses sont simples : plus c’est gros, mieux ça vaut. Dans la réalité, elles sont complexes : big n’est pas toujours beautiful, et peut parfois signifier obèse.

Commençons par le cas des universités. On en compte environ 80. La politique officielle, initiée par Mme Péresse et continuée par Mme Fiorasso, est de les inciter à se regrouper, ce qui ne manquera pas, nous affirme-t-on, de les rendre plus efficaces. Il y a quarante ans, on a démantelé l’Université de Paris, qui avec plus de 100.000 étudiants était présentée comme « un monstre ingérable », et on l’a remplacée par 14 universités « à taille humaine ». L’idée que la qualité d’une université augmente avec sa taille est ridicule, et tout simplement fausse, infirmée par les chiffres. Les meilleures universités du monde, comme Harvard ou MIT (20.000 étudiants) sont petites. Les plus grandes, comme l’UNAM à Mexico, ou l’Université de Buenos Aires (320.000 étudiants), sans même parler des universités iraniennes ou bangladeshies, ne brillent pas particulièrement dans les classements internationaux. La politique de la taille est en matière universitaire une non-politique, un leurre, qui cache (bien mal) une absence de politique.

L’Europe a également donné lieu à des panégyriques de la grosseur. Pour exister dans le monde d’aujourd’hui et « jouer dans la cour des grands », nous a-t-on répété sur tous les tons, un pays comme la France ne peut pas se présenter seul. Pour « faire le poids », il doit se regrouper avec d’autres. L’argument a sans doute du sens en matière militaire. Mais guère en matière économique dans un monde ouvert. Il confond concurrence entre entreprises et guerre entre nations. Les vainqueurs en production, en emplois, en revenus, sont ceux qui ont les meilleurs entrepreneurs, la meilleure fiscalité, les meilleurs chercheurs, pas les meilleurs généraux ou les meilleurs ministres ; et les atouts nécessaires n’ont grand chose à voir avec la taille des pays. Là encore, il suffit d’ouvrir les yeux. Nombreux sont les pays comme la Suisse, la Suède, la Nouvelle Zélande, la Norvège, le Canada, qui sont petits et prospères. Et nombreux les pays comme le Nigéria ou le Pakistan, qui sont gros et misérables.

Il en va de même pour les régions. La encore on pare les regroupements de toutes les vertus. Plus grosses, les régions seront nécessairement plus belles, plus efficaces, plus économes. L’argumentation (si l’on ose dire) qui nous est assénée repose sur deux idées, fausses toutes les deux. La première est que de grandes régions auront plus de « poids » dans la guerre économique mondiale. Discutable en ce qui concerne les nations, cette vision militaire et quantitative est ridicule en ce

qui concerne les régions. La croissance d'un territoire ne dépend ni de sa taille ni de ses élus. Pour paraphraser Cocteau, les mystères du développement régional dépassent nos politiciens, ils feignent de les organiser. La région Ile-de-France, qui est la plus grosse d'Europe, n'est pas celle qui se développe le mieux.

La deuxième idée est que la production des services publics (de routes, d'éducation, de santé, d'assistance sociale, d'eau, etc.) est sujette à des économies d'échelle (des coûts unitaires qui baissent lorsque les quantités produites augmentent). Les nombreuses recherches internationales menées sur cette question ne conduisent pas à des résultats clairs. Cela est vrai pour certains services, faux pour d'autres. Lorsque c'est vrai, les économies d'échelles sont souvent rapidement épuisées, au niveau des communes, pas des régions. S'il y avait des économies d'échelles partout et sans limites, alors c'est la centralisation au niveau de l'Etat qui serait le système le plus efficace ! En réalité, les bienfaits des économies d'échelles, lorsqu'ils existent, se heurtent à des problèmes d'information, de contrôle, d'adéquation de l'offre à une demande variée, qui justifient un certain degré de décentralisation. La réforme proposée qui remplace les petits départements par de grosses régions est évidemment centralisatrice. Aujourd'hui lorsque le toit d'un collègue de Dreux prend l'eau, le principal s'adresse à Chartres, chef-lieu de l'Eure-et-Loire ; demain, il s'adressera à Poitiers, capitale de la région Centre-Limousin-Poitou Charentes ; gageons que celle-ci créera vite une antenne à Chartres - effaçant ainsi les économies attendues de la réforme !

19 - LES RENOUVELABLES EN FRANCE : INUTILES ET RUINEUX

Septembre 2014

Le discours dominant sur la transition énergétique commence par l'évocation apocalyptique du réchauffement climatique, continue par l'impératif de réduction des rejets de CO₂, et conclut par un plaidoyer vibrant pour les subventions aux énergies renouvelables, c'est-à-dire à l'éolien et au photovoltaïque. Appliqué à la France d'aujourd'hui, un tel discours est une véritable arnaque intellectuelle.

L'éolien et le photovoltaïque ne produisent pas de l'énergie en général, mais seulement de l'électricité. Sans rejeter de CO₂. Dans les nombreux pays où une bonne partie de l'électricité est fabriquée avec des combustibles fossiles (charbon, gaz, fioul) dont la combustion rejette beaucoup de CO₂, subventionner éolien et solaire peut avoir un sens : cette électricité verte non carbonée remplace de l'électricité noire carbonée, causant ainsi une diminution désirée des rejets de CO₂.

Mais ce raisonnement ne s'applique nullement au cas de la France. L'électricité y provient pour près de 90% du nucléaire et de l'hydraulique, qui ne rejettent pas de CO₂. L'électricité verte, qui bénéficie d'une priorité absolue sur le réseau, remplace une électricité non carbonée, ce qui ne réduit en rien les rejets de CO₂ de notre système électrique.

Remplace-t-elle au moins une partie des 10% produits à partir de combustibles fossiles ? Hélas non. L'électricité ne se stocke pas. Ces 10% servent surtout à faire face aux pointes de demande des soirées d'hiver. On ne peut pas compter sur l'électricité verte pour ces pointes. S'agissant du photovoltaïque, cela est évident : la production des soirs d'hiver est et sera toujours égale à zéro. S'agissant de l'éolien, c'est une affaire de probabilité : il fonctionne une heure sur quatre, et rien ne garantit qu'il produira lorsqu'on en aura besoin. En pratique, on est donc conduit à doubler les centrales vertes par des centrales noires, au gaz ou au charbon. L'exemple allemand est de ce point de vue édifiant. La promotion de l'électricité verte au détriment de l'électricité nucléaire a entraîné la construction de dizaines de centrales au charbon, et augmenté, pas diminué, les rejets de CO₂.

En faveur de l'éolien et du solaire, on trouve aussi un autre argument : la réduction de la facture énergétique de la France. Cet argument, qui confond énergie et électricité comme un prestidigitateur le lapin et le chapeau, ne vaut rien non plus. L'électricité verte est certes domestique - aux panneaux chinois près. Mais le nucléaire et l'hydraulique ne le sont pas moins - à l'uranium australien ou nigérien près, qui représente une part très faible (5%) du coût.

Les renouvelables sont donc inutiles en France. Cependant, s'ils ne rapportent rien écologiquement, ils coûtent beaucoup économiquement. Combien ? La différence entre le coût de l'électricité verte, d'un côté, et le coût évité par la moindre production des autres formes d'électricité, d'un autre côté. Dans la France d'aujourd'hui, cela n'a rien à voir avec le coût complet des deux types d'électricité. Nous ne sommes pas dans la situation d'un pays comme l'Inde ou même la Grande-Bretagne qui doit faire des investissements de capacité, et se pose la question de savoir lesquels sont les moins coûteux et/ou les moins polluants. En France, la demande d'électricité peut être considérée comme stabilisée, au moins pour la décennie à venir. Nous disposons par ailleurs d'un parc nucléaire, hydraulique, et thermique capable d'y faire face (sous réserve de la prolongation de la durée de vie des centrales et des travaux de mise aux normes). Nous avons à choisir entre : (i) faire des investissements éoliens et photovoltaïques, à en moyenne 150 € du MWh, ou bien (ii) faire marcher nos centrales nucléaires et hydrauliques déjà en place aux seuls coûts de fonctionnement, à 30 ou 40 € du MWh.

Ce surcoût des renouvelables s'élève à 4 milliards d'euros (par an) aujourd'hui, 8 milliards en 2018, plus de 20 milliards dans dix ans. Il est, et sera, répercuté dans les prix de l'électricité. Il s'analyse comme un impôt supplémentaire assis sur la consommation d'électricité, et affecté aux renouvelables. Impôt discret, honteux, tartuffe (Ah cachez moi cette taxe que je ne saurais voir !), mais impôt tout de même, et qui plus est fortement régressif. Dans la situation économique et sociale de la France, qui peut sans amertume voir ces milliards pris dans la poche des pauvres et jetés par les fenêtres ?

20 - LA REGATE SARKOZY-HOLLANDE

Septembre 2014

Comment comparer les résultats des politiques économiques de François Hollande et de Nicolas Sarkozy ? Le retour de celui-ci sur la scène politique va donner lieu à de vifs débats sur ce thème. La comparaison simple des différents indicateurs (chômage, PIB, consommation, etc.) n'a pas grande signification. La vitesse à laquelle vogue un skipper dépend du vent autant que de ses qualités de marin. De la même façon, l'évolution du taux de chômage ou du taux de croissance résulte d'au moins deux facteurs.

Le premier, qui est l'équivalent de la vitesse du vent, est la conjoncture internationale. Le taux de croissance des autres pays, le comportement des marchés financiers et monétaires internationaux, exercent une influence évidente sur les résultats de la France. Le second facteur, qui correspond à l'habileté du marin, est la politique économique nationale. Impôts, dépenses, contraintes, incitations, ou contenu des boîtes à outils peuvent bien entendu améliorer ou au contraire détériorer les performances économiques du pays. Il n'est pas sérieux d'ignorer l'impact du premier facteur, et d'attribuer l'évolution des courbes au seul deuxième facteur. Pour porter un jugement honnête sur l'efficacité des politiques suivies, il faut sortir des analyses purement hexagonales, et considérer les évolutions toutes choses égales par ailleurs. Il faut neutraliser, gommer, les effets de la conjoncture.

Comment y parvenir ? Un procédé simple et classique consiste à décomposer une évolution donnée (par exemple +5%) en deux effets : un « effet conjoncture » (par exemple +3%) et un « effet politique » obtenu par différence (+2%). En pratique, pour la France, l'effet conjoncture peut être défini comme l'évolution enregistrée par les pays de l'Union européenne ou de la zone euro. Tous les pays de ces ensembles font comme nous face au même prix du pétrole, à la même demande chinoise, aux mêmes innovations américaines, bref à la même conjoncture.

On a calculé ces deux effets pour six indicateurs (chômage, dette, déficit, PIB, consommation, investissements), et pour deux périodes : la période Sarkozy et la période Hollande. Les données utilisées proviennent d'Eurostat, l'institut statistique européen, ce qui leur donne une grande comparabilité. Les chiffres sont transformés en taux de croissance annuels pour les périodes Sarkozy et Hollande¹⁰. Que trouve-t-on ? Deux résultats très clairs, qui vont à l'encontre des idées reçues.

Le premier est que l'effet politique est positif dans la grande majorité des cas : la France a presque toujours fait mieux que l'ensemble des pays de la zone

¹⁰ Le tableau xls qui présente chiffres et calculs est disponible auprès de remy.pruddhomme@u-pec.fr

euro ou de l'Union européenne. Cocorico ! Prenons par exemple le PIB. Il a certes stagné durant la période Sarkozy (+0,2% par an), mais durant la même période il a diminué (-0,3%) dans la zone euro et dans l'Union. L'effet politique est donc positif (+0,5%). C'est ce qui se passe dans dix des douze cas étudiés (six indicateurs x 2 périodes). La crise a été terrible, mais elle a été moins terrible chez nous qu'ailleurs. Les vents ont été contraires, mais les skippers français ont été bons.

Le second résultat est que cet effet politique heureux est nettement plus important dans la période Sarkozy que dans la période Hollande. Cela est vrai pour cinq indicateurs sur six, pour le PIB, pour la consommation des ménages, pour les investissements, pour les déficits publics, et pour le chômage. Pour le chômage, prétendument prioritaire, la comparaison est particulièrement fâcheuse pour le président actuel : sous Sarkozy, le chômage augmentait, hélas, en France (+4,6% par an), mais il augmentait deux fois plus vite dans le reste de l'Europe (+11,8% dans la zone euro, +10,6% dans l'Union). Sous Hollande, il augmente toujours (+3%), alors qu'il se stabilise dans la zone euro (+0,6%) et qu'il diminue (-1,4%) dans l'Union européenne. Nous étions dans le premier tiers de la classe, nous sommes maintenant dans le dernier tiers. C'est seulement pour la dette publique que l'effet politique hollandais est meilleur que l'effet politique sarkozien ; et encore cela n'est vrai que par rapport à la dette des pays de la zone euro, pas par rapport à la dette des pays de l'Union européenne. Des deux skippers, le premier a donc été meilleur que le second.

Ces résultats doivent s'interpréter avec précaution. La régata n'est pas encore terminée. D'autres facteurs explicatifs peuvent être mobilisés. Et ces résultats ne concernent que l'économie. Mais le fait est qu'ils sont robustes et ne peuvent guère être ignorés.

21 - LE MEPRIS DES COÛTS

Septembre 2014

La politique en France se situe bien au dessus des coûts, des faits, des réalités, elle plane au niveau des visions, des élans, du lyrisme. La politique de l'énergie en fournit un intéressant exemple. Elle est, tout le monde en conviendra, essentielle, et elle va faire l'objet d'une grande loi et d'un grand débat. Au cœur de ce débat : la place des énergies renouvelables. Sur ce sujet, abondent les discours, les envolées, les menaces, les prophéties. Mais les chiffres sur les coûts sont rares ou inexistants. Quand on aime, on ne compte pas.

Vous voulez par exemple savoir quel a été le montant des investissements déjà réalisés dans l'éolien et le photovoltaïque en France. Vous consultez les *Chiffres clés des énergies renouvelables*, un opuscule d'une cinquantaine de pages publié chaque année par le ministère du Développement durable : il ne contient pas un seul chiffre sur la question, ni sur les coûts en général : le mot euros n'y figure nulle part. Vous vous tournez vers le *Tableau de bord éolien-photovoltaïque*, une publication trimestrielle du même ministère : même silence pudique sur ces médiocres questions d'argent. Aurez-vous plus de chance avec le *Bilan énergétique de la France*, un gros volume de 170 pages publié chaque année par le Commissariat Général du Développement Durable ? Hélas non. Vous trouverez bien deux ou trois chiffres sur les prix du pétrole ou de l'électricité, mais toujours rien sur le montant des investissements réalisés dans les renouvelables¹¹.

Dans la bonne bourgeoisie française, on ne parle pas d'argent à table. De la même façon, nos politiques, et - ce qui est plus nouveau - nos administrations, ne veulent pas savoir ce que coûtent les décisions qu'ils prennent. Ils sont des stratèges, pas des comptables. Il faut voir avec quelle moue et quelle arrogance ils prononcent ce mot de « comptable ». L'intendance suivra, disent-ils, ou sous-entendent-ils. Le moment vient, cependant, où elle ne suit plus, l'intendance, et où elle va se venger du mépris dans lequel elle a si longtemps été tenue.

¹¹ Pour ceux que cela intéresserait, j'ai procédé à une estimation grossière : environ 25 milliards d'euros

22 - L'ILLUSION CARTOGRAPHIQUE

Octobre 2014

Il y a quelques années, Beaubourg avait organisé une vaste exposition intitulée Paris-Vienne. Vienne a bien été dans les premières années du vingtième siècle un phare culturel majeur, mais c'était dans la musique, la littérature, la philosophie, et même l'économie – expressions culturelles qui ne s'expriment pas dans des images. Pour donner à voir Mahler et Kafka, les commissaires de l'exposition présentaient la baguette du premier et les pantoufles du second. Faire comme si regarder ces objets dispensait d'écouter Mahler et de lire Kafka était ridicule et dangereux. (Les organisateurs présentaient même des aquarelles d'Adolf Hitler, ce que je préfère ne pas commenter). *Mutatis mutandis*, le débat actuel sur la réforme territoriale tombe un peu dans le même panneau, lorsqu'il se focalise sur la carte des régions. En faut-il 22 ou 13 ou 15 ? Et composées comment ?

Ce petit jeu de Lego est amusant, et pas dénué d'intérêt. Mais il n'est pas à la hauteur des enjeux d'une réforme territoriale. D'un côté, la France a une dépense publique énorme (57% du PIB, la deuxième du globe, légèrement derrière la Finlande), et croissante. D'un autre côté, les services publics que cette dépense produit sont d'une qualité moyenne, et déclinante (ou du moins perçue comme telle). La question qui se pose aux spécialistes de l'économie régionale est de savoir si l'organisation territoriale actuelle de la France explique un peu, beaucoup, passionnément, ou pas du tout ce triste paradoxe. Si la réponse est oui, alors l'objectif majeur d'une réforme territoriale est de réduire le montant de la dépense publique tout en améliorant la qualité des services publics, ou si l'on préfère améliorer la qualité tout en réduisant la dépense.

On se limitera ici à quelques réflexions sommaires sur l'articulation des APUL et des APUC, le dialogue des entités sub-nationales avec celles qui dépendent de l'Etat. Ce thème majeur, qui semble absent des débats parlementaires sur la réforme territoriale, n'a rien à voir avec le nombre des régions, il est bien plus complexe et bien plus important. Les APUL n'ont pas le monopole de la production des services publics offerts sur le territoire, il s'en faut de beaucoup. Les APUC aussi sont très présentes sur le terrain dans un grand nombre de domaines : enseignement, santé, justice, recherche, culture, sécurité, agriculture, défense, social, transport, énergie, etc. Tantôt seules (défense, sécurité, justice), le plus souvent en concurrence ou en coopération avec les APUL. La transcription spatiale de cette activité est complexe. Presque tous les ministères, depuis toujours, disposent de « services extérieurs » déconcentrés au niveau régional et départemental afin d'être proches des citoyens. En fait 90% des agents de l'Etat sont en poste en dehors de Paris. La colonne vertébrale de cette déconcentration est le département. La plupart des ministères (intérieur, agriculture, développement durable, etc.) ont des directions départementales, coiffées depuis un demi-siècle par des directions régionales. Pas tous. La Défense est structurée en 19 régions

militaires, divisées chacune en 8 subdivisions de région. La Santé a créé autant d'ARS (Autorités Régionales de Santé) que de régions décentralisées, divisées en 107 territoires de santé. L'Education Nationale compte 27 académies. La Justice 36 cours d'appel. Il faut aussi prendre en compte la dimension spatiale des grandes entreprises publiques (comme La Poste) et des organismes de sécurité sociale (comme les Caisses d'Assurance Maladie), qui ne sont pas considérés comme des APUC. Le tout forme un système complexe et hétérogène. Les mauvais esprits feront remarquer qu'il n'y a guère que le ministère de la Simplification à ne pas avoir de services sur le terrain.

L'articulation de l'action des agents de l'Etat sur le terrain (1,6 M) avec celle des agents des collectivités locales (1,6 M également) et celle de la fonction hospitalière (1 M d'agents) pose un problème majeur. Est-il bien résolu ? Le découpage géographique des entités décentralisées est unique (communes, regroupements, départements, régions) pour toutes les fonctions remplies, alors que le découpage géographique de l'action de l'Etat varie selon les fonctions. Cette discordance est-elle nécessaire ? On comprend que le découpage de la Défense nationale a ses raisons que celui de la Justice n'a pas. Mais pour les services publics rendus conjointement par le déconcentré et le décentralisé, et ils sont nombreux, cette discordance crée certainement des difficultés. Dans la pratique, la bonne volonté des hommes (et des femmes, plus nombreuses que les hommes dans la fonction publique) contribuent à les aplanir. Les déjeuners entre préfet et président du conseil général sont un important mécanisme de coordination, mais ils ne sauraient suffire à régler tous les conflits et à empêcher tous les disfonctionnements.

La réforme projetée (réduction du nombre des régions, et semi disparition des départements) va compliquer encore ce difficile problème d'articulation. L'administration d'Etat va-t-elle ou non s'aligner sur la nouvelle structure spatiale ? Les deux branches de l'alternative sont également déplorables.

Ne pas s'aligner, c'est aggraver la discordance entre APUC et APUL, jusqu'à l'absurde. Les préfets ou les directeurs départementaux n'auraient plus d'interlocuteurs à leur niveau géographique de compétence ; ils devraient se rendre à la capitale régionale pour régler les problèmes locaux. Les administrations d'Etat seraient finalement plus près des Français que les administrations déconcentrées !

Mais s'aligner c'est changer le lieu de travail de la majorité des 1,6 millions d'agents de l'Etat des services extérieurs. Au vu des tempêtes (compréhensibles) soulevées dans le passé récent par de petits ajustements de la carte judiciaire ou de la liste des sous-préfectures, on souhaite bien du plaisir aux ministres qui s'attelleront à cette tâche herculéenne, qui prendra des décennies et coûtera des dizaines de milliards.

L'imperfection de l'articulation des niveaux de gouvernement n'est qu'un déterminant de la productivité des dépenses publiques, qui est - ou plus exactement devrait être - l'objectif principal d'une réforme territoriale. Parmi les autres déterminants à dimension spatiale, on peut citer : l'allocation des responsabilités ou

des coresponsabilités entre les différentes entités, la répartition des impôts, la structure des transferts intergouvernementaux, les modes de représentation des citoyens, la place des institutions paritaires patronat-syndicat (qui gèrent l'essentiel de la sécurité sociale). Chacun d'entre eux appelle analyses, réflexions, propositions, débats - et réformes territoriales. La minuscule question de savoir s'il faut réduire le nombre de régions à 13 ou à 15 apparaît finalement comme une illusion ou une diversion.

23 –ETATS-UNIS: ORGIE DE DEPENSES ET RESULTATS ELECTORAUX

Novembre 2014

Les médias français, qui sont anti-américains comme les curés d'autrefois étaient anti-péché, pardonnent mal au peuple américain d'avoir dépensé beaucoup pour les élections récentes, et encore moins d'avoir voté contre Obama. Ils établissent volontiers un lien entre cette indécente « orgie de dépenses » et ce triste résultat. Si tant de Démocrates ont été battus, c'est à cause des dépenses des Républicains, voudrait-on nous faire croire. Les réalités sont pourtant légèrement différentes.

Il est vrai que les élections américaines mobilisent de grosses sommes, sous le contrôle d'une commission électorale véritablement indépendante. Les élections de 2014 à la Chambre des Représentants ont coûté 650 millions d'euros. En France, dans un pays six fois moins peuplé, les dépenses des élections de 2012 à la Chambre des Députés ont été plafonnées à 30 millions d'euros. Rapportées à la population, les élections coûtent 3,6 fois plus aux Etats-Unis qu'en France. C'est beaucoup.

Ces dépenses faussent-elles l'expression de la volonté populaire ? si oui, le font-elles au bénéfice des Républicains, réputés les candidats des ploutocrates ?

On pourrait croire à l'existence d'un lien en examinant l'élection présidentielle de 2012. Barak Obama avait levé 716 millions de dollars ; son adversaire Mitt Romney 446 millions seulement. L'argent était, et de beaucoup, du côté des Démocrates. C'est bien celui qui a dépensé 60% de plus que l'autre qui a été élu ; mais cela ne prouve pas qu'il l'a été à cause de cela.

Il est plus difficile de soutenir cette thèse pour les récentes élections de 2014. A la Chambre, les candidats Républicains, qui ont eu plus de succès que les candidats Démocrates, ont effectivement dépensé davantage (+23% par candidat) qu'eux. Mais au Sénat, où les Républicains ont également gagné, les Républicains ont dépensé nettement moins (-23% par candidat) que leurs opposants Démocrates. Si le Sénat américain a changé de camp, ce n'est pas à cause des dépenses électorales des candidats, c'est malgré elles.

On peut penser ce que l'on veut des élections américaines mais on ne peut pas répéter comme un perroquet le slogan selon lequel aux Etats-Unis, c'est l'argent – des Républicains – qui achète les élus.

24 - LE SAVOIR ET LE POUVOIR

Novembre 2014

Un débat sur une grande chaîne de télévision. Participent deux politiciennes, un philosophe, un ingénieur, un économiste, un écrivain, et un révolutionnaire, tous spécialistes de « l'écologie ». La discussion s'engage sur le stockage de l'électricité, une question fondamentale car elle renvoie à l'utilité des électricités renouvelables intermittentes. S'il y a une réalité solide, aussi sûre que deux et deux font quatre, c'est bien que l'électricité ne se stocke pas. Certes, elle se stocke en très petites quantités dans les piles de nos lampes de poche. Certes aussi, des milliers d'entreprises et de savants cherchent la géniale invention qui permettra de stocker vraiment l'électricité, et la trouveront sans doute. Mais en pratique, pour le moment et pour le futur proche, l'électricité ne se stocke pas. C'est ce qu'avance, modestement, l'ingénieur. « Complètement faux ! » l'interrompt l'une des deux politiciennes. Et tous les autres participants de faire chorus, enfin d'accord, sur le dos de l'ingénieur et de la vérité (sauf l'écrivain, conscient de son ignorance, qui reste impassible). Un non, cinq oui, un bulletin blanc : pour le journaliste arbitre des débats, l'affaire est pliée, l'électricité se stocke. Pour les téléspectateurs aussi.

Cette tranche de réalité illustre le fossé qui se creuse entre le savoir et le pouvoir. D'un côté, il est de plus en plus difficile de connaître et d'interpréter un monde toujours plus complexe, plus technique, plus interconnecté. D'un autre côté, ceux qui ont le pouvoir d'agir sur ce monde sont de moins en moins informés et compétents. Ils substituent souvent le volontarisme à l'information. Mais décider en criant très fort que l'électricité se stocke ne suffit pas à faire que l'électricité produite aujourd'hui soit disponible demain. Il en résulte ce que chacun constate : que l'action politique a de plus en plus de mal à embrayer sur les réalités techniques, économiques, environnementales et sociales de notre monde. Pire, cela entraîne nécessairement des décisions inadaptées qui aggravent les maux qu'elles prétendent guérir. Les erreurs faites - qui causent en partie l'atonie de nos économies - ne s'expliquent pas principalement par les préjugés idéologiques des politiciens, ni par le jeu des groupes de pression, ni par les considérations partisanses, mais bien par l'ignorance des décideurs.

Prenons le cas des ministres. Ils n'ont évidemment pas toujours été des spécialistes de leur domaine ministériel, ce qui est bien naturel. Mais il y a trente ans, le champ de leur intervention était limité, ils s'appuyaient sur une administration forte et indépendante, et ils étaient entourés de conseillers techniquement compétents. Sur ces trois points, la situation a changé. Le domaine d'action des ministres s'est élargi avec le poids de l'Etat et complexifié avec le progrès de la technologie. L'administration est affaiblie et politisée, et sa capacité d'expertise indépendante est l'ombre de ce qu'elle a été. Quant aux membres des cabinets ministériels, ils sont largement choisis sur des critères politiques partisans, pour leur habileté à gérer la com' plus que pour leur connaissance du domaine.

Dans les cabinets des ministres concernés par l'énergie, on trouverait sans doute des conseillers convaincus que l'électricité ne se stocke pas. Résultat : les ministres prennent de plus en plus de mauvaises décisions. Il en va de même aux niveaux régionaux et locaux : les problèmes y sont sans doute moins complexes, mais les compétences y sont encore moins grandes.

Il ne s'agit pas ici de déplorer un glissement du technocrate vers le politique. Il s'agit de noter que la base analytique et informationnelle sur laquelle un politique décide est à la fois plus nécessaire que jamais et plus réduite qu'hier, c'est-à-dire de plus en plus inadéquate.

25 - TRANSITION ENERGETIQUE EGALE HAUSSE DES IMPÔTS¹²

Novembre 2014

Promis, juré, il n'y aura pas de hausse des impôts en 2015. M. Hollande le dit, M. le Foll le répète, et même M. Eckert l'affirme. Ils n'ont sans doute pas bien lu la Loi sur la transition énergétique, qui va être votée en 2015 - avec du reste beaucoup de voix de l'opposition. Cette loi engage en effet des dépenses supplémentaires considérables, qui sont évidemment adossées à des impôts nouveaux ou à des augmentations d'impôts existants. Il est facile de le montrer sur le cas, complexe mais important, de la CSPE (contribution au service public de l'électricité).

Les énergies renouvelables, principalement éoliennes et solaires, prennent presque uniquement la forme d'électricité. L'électricité éolienne et solaire, qui est coûteuse à produire, est lourdement subventionnée au moyen du discret système des obligations d'achat. Les textes font obligation à EDF d'acheter la production, toute la production, de cette électricité, à des prix fixés pour une quinzaine d'années, à des niveaux très élevés. Pour les producteurs, c'est le pied : un marché garanti, à des prix très rémunérateurs, c'est mieux que des marchés à conquérir dans le fond de la Chine. Les textes reconnaissent qu'EDF n'a pas à supporter ce surcoût. Ils ont créé une contribution compensatoire, la CSPE, qui figure sur nos factures d'électricité, et qui est levée, et gardée, par EDF.

Le caractère fiscal de la CSPE n'est pas douteux : on a bien un impôt, assis sur la consommation d'électricité, et affecté à l'assistance aux électricités renouvelables, avec EDF jouant le rôle de collecteur (mieux et moins cher qu'Ecomouv !), et d'allocateur. La CSPE figure dans la liste des prélèvements obligatoires établie par Bercy. Chaque année la très officielle commission de régulation de l'énergie (CRE) calcule le surcoût qui définit l'impôt. En 2013, le montant de cette contribution « renouvelables » est de 3,3 milliards d'euros.

La loi sur la transition énergétique qui va être votée prévoit la diminution d'un tiers de la production nucléaire, et son remplacement par de l'électricité renouvelable, d'ici 2025. Un calcul simple montre que cela entraîne une multiplication par 7 ou 8 de la production d'électricité éolienne et photovoltaïque actuelle, soit un taux de croissance de 20% par an. L'impôt « renouvelables » augmente au même rythme que l'électricité renouvelable. La loi Royal n'invente

¹² Publié dans *Les Echos*, 19.12.2014 sous le titre « La loi sur la transition énergétique, une bombe fiscale » ; la plaisanterie de la dernière ligne (dont l'auteur reconnaît qu'elle n'était pas très drôle) a été censurée.

pas cet impôt, mais elle implique son augmentation de 20% par an. En 2017, il pèsera près de 7 milliards d'euros.

Cet impôt est un impôt régressif. Il gonfle le prix de l'électricité du montant de l'impôt. La consommation d'électricité augmente moins vite que le revenu. Il en va de même de l'impôt qui la frappe. En pourcentage du revenu, il est plus lourd pour les pauvres que pour les riches. L'impôt « renouvelables » n'a même pas l'excuse de réduire les rejets de CO2. Certes, les installations éoliennes et solaires qu'il favorise ne rejettent pas de CO2. Mais elles remplacent des centrales nucléaires qui n'en rejettent pas non plus.

Gouverner c'est (ou ça devrait être) choisir. On peut voter la loi sur la transition énergétique et assumer les hausses d'impôts qu'elle implique. Ou bien on peut refuser toute hausse d'impôts, et renoncer à cette loi. Mais on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Les Français le savent, et la majorité d'entre eux ne croient ni à la fin des hausses d'impôts, ni aux objectifs de la transition énergétique. Comme aurait dit le bon roi François : « Souvent ministre varie ; bien Foll qui s'y fie ».

26 - LE DIESEL EN CINQ CHIFFRES

Décembre 2014

Selon nos politiciens (de droite comme de gauche) les particules émises par les voitures diesel menacent gravement la santé des Parisiens, et il faut toutes affaires cessantes bannir ces voitures de la capitale. Qui hésite est un tueur d'enfants. Le problème posé est hélas plus complexe. On peut essayer de l'éclairer avec cinq chiffres, qui illustrent cinq faits avérés, et autant de paradoxes.

30% - Un véhicule diesel rejette 30% de CO₂ de moins que son homologue à essence. Il suffit de consulter le site de l'ADEME sur les rejets de tous les modèles pour s'en convaincre. Le CO₂ est depuis vingt ans présenté, en particulier par les écologistes, comme l'ennemi public n°1. Remplacer les voitures diesel par des voitures à essence, c'est augmenter de 30% les rejets de CO₂ du transport. Faire cela en 2015 dans la ville qui va abriter la grande conférence internationale sur le climat – c'est-à-dire sur la diminution drastique des rejets de CO₂ partout dans le monde - témoignerait curieusement de l'engagement de la France pour le succès de cette conférence.

15% - Les transports routiers ne sont responsables que d'environ 15% des particules fines que nous respirons. En France, peut-être un peu plus en Ile de France et à Paris. Le chauffage, principalement au bois, rejette bien davantage de particules fines¹³. Les maladies causées par les particules sont à peu près celles qu'engendre le tabac. Airparif rapporte que les particules fines ont la même incidence que le tabagisme passif, qui est lui-même dix fois moins dangereux que le tabagisme actif. En d'autres termes, les dommages des particules automobiles correspondent à 1,5% des dommages du tabagisme. C'est trop, mais moins dramatique que le chômage ou la pauvreté. Attaquer radicalement l'accessoire et mollement le principal : deuxième paradoxe.

70% - Comme le nuage de Tchernobyl, les particules ne s'arrêtent pas aux frontières administratives. Celles qui sont accusées de tuer à Paris viennent pour 70% de sources extérieures à la région, et pour une part non chiffrée du reste de la région. L'interdiction des véhicules diesel à Paris aura donc un effet très médiocre sur la teneur de l'air en particules fines dans les rues de la capitale. Le gain à en attendre est inférieur à 0,3% des dommages du tabagisme. Il est d'ailleurs

¹³ Selon le très officiel *Inventaire des émissions de polluants atmosphériques 2014* du CITEPA, pp. 81 et 229, la combustion du bois est responsables de 45% des émissions françaises de PM_{2,5} et de 60% des émissions de PM_{1,0}

paradoxal, pour ne pas dire plus, qu'un problème foncièrement régional comme le transport soit régulé par une seule municipalité, entre deux discours sur l'importance des réalités et des institutions métropolitaines.

10% - Les véhicules diesel rejettent de moins en moins de particules. Pas principalement parce que les constructeurs sont devenus écologistes, mais parce que l'Union Européenne impose depuis une vingtaine d'années des normes de rejets de plus en plus sévères (comme quoi l'Europe n'est pas toujours inutile). La norme en vigueur depuis 2009 est pour les particules fines dix fois plus contraignante que celle de 2001. Chaque année, de vieilles voitures très polluantes sont mises à la casse, et remplacées par des voitures dix fois moins polluantes. Les rejets diminuent rapidement : de moitié entre 2000 et 2010 ; et cette évolution va automatiquement se poursuivre, même en l'absence de toute politique. En d'autres termes, c'est au moment où les voitures diesel cessent d'être véritablement polluantes que l'on veut les interdire : autre paradoxe.

20% - Le débat porte exclusivement sur les voitures particulières, et ignore les poids lourds, dont la contribution aux rejets de particules du transport routier n'est pas négligeable : environ 20%. S'agissant des voitures, on peut toujours croire ou faire semblant de croire, que les diesels seront remplacés par des voitures à essence. Et faire l'impasse sur le fait que ce changement affectera surtout les plus pauvres. Mais il n'y a pas de poids lourds à essence. Et on ne va pas transporter à bicyclette, comme dans la Chine d'hier, les millions de tonnes de nourriture, de papier, de meubles, de vêtements qui sont déplacées chaque jour d'un point de Paris à un autre.

Tout se passe comme si la mesure envisagée était davantage dictée par la haine de la voiture que par le souci de la santé publique. Le souci de la santé publique demande de la clairvoyance et de l'information; la haine se nourrit de la cécité et de la désinformation.

27 - PLAN JUNKER : DU CONTE DE FEE AUX COMPTES TOUT COURT

Décembre 2014

Vous voulez des investissements ? Eh bien en voilà, la fée Europe, d'un coup de baguette magique, met sur la table 315 milliards d'euros qui vont créer des millions d'emplois à court terme et des milliards de richesses à moyen terme. Adieu impôts écrasants, dette menaçante, chômage éprouvant ; ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants. La réalité économique est malheureusement bien différente de ce discours politique.

On connaît deux grands types d'investissements. Les investissements privés dans des activités rentables, financés par le secteur privé sous forme d'actions, d'obligations ou d'emprunts. Les investissements publics dans des activités non rentables mais très désirables, financés par l'impôt ou la dette publique. On a aussi accessoirement quelques investissements en partenariat public-privé, comme par exemple les autoroutes payantes, publics par la décision, et privés par la réalisation ou le financement. Le plan Junker vise des investissements d'un autre type, inédit: non rentables, et cependant financés par le secteur privé.

Non rentables. Les propositions de la France au Plan Junker se concentrent sur trois « axes » : la rénovation du système ferroviaire; la « régénération de 200 quartiers populaires parmi les plus dégradés » ; et les prêts aux PME qui investissent dans la robotique. Des investissements dans ces trois secteurs sont sans doute très souhaitables socialement. Mais ils ne sont guère rentables financièrement. Les dépenses du système ferroviaire français sont couvertes à 50% seulement par les paiements des usagers (les seuls salaires de la SNCF sont du même ordre de grandeur que ces paiements : tout le reste est à la charge du contribuable). C'est peut-être très bien ainsi, mais cela n'en fait pas un secteur rentable. De la même façon, détruire des barres de béton et les remplacer par de coquets et confortables pavillons agrémentés de piscines et de salles de spectacle, bravo, mais ce ne sont pas les loyers des HLM qui permettront de rembourser ces investissements-là. Quant à la robotique dans les PME, elle doit être rentable dans certains cas, et n'a alors guère besoin de ce détour par Bruxelles, et pas rentable dans beaucoup d'autres. Pour l'essentiel, les investissements du plan Junker sont des investissements publics non rentables.

Financés par le privé. Cependant le plan prévoit de faire financer 93% de ces investissements par le secteur privé. L'Union Européenne n'envisage pas du tout de sortir 315 milliards d'on ne sait quelle poche, mais de créer un fonds spécial de seulement 21 milliards (comme si la Banque Européenne d'Investissement ne pouvait pas faire l'affaire). Et encore, les pays membres sont extrêmement réticents

à donner ces 21 milliards, même en paroles. Les 294 autres milliards viendront, nous assure-t-on, du secteur privé.

C'est là que le bât blesse. Par quel miracle le secteur financier, souvent accusé de rechigner à financer des projets rentables, se jetterait-il ainsi sur des projets non rentables ? Parce que, veut-on nous faire croire, ces 21 milliards exerceront un effet de levier, un effet multiplicateur. Ce sont les noms donnés à la baguette magique de M. Junker. En réalité, l'Union Européenne pourra bien payer (ou prêter) 7% des investissements supplémentaires de la SNCF ou de la rénovation des quartiers, cela ne suffira évidemment pas à rendre de tels projets rentables - et attractifs - pour le secteur privé. La référence aux ratios fonds propres sur prêts imposés aux banques (ratios voisins de 7%) n'est pas un argument recevable : elle s'applique aux prêts que les banques estiment rentables.

De deux choses l'une. Ou bien les investissements promis à grands sons de trompes sont des investissements rentables, et il y a bien assez de banques et de fonds en Europe et en France pour les financer ; dans ce cas le fonds Junker ne servira à rien. Ou bien il s'agit d'investissements non-rentables que le secteur public ne peut hélas pas financer, et le secteur privé ne voudra certainement pas s'y engager; dans ce cas aussi le plan Junker sera inutile.
